

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 28 (1980)

Artikel: Micheli du Crest, Polybe et Salomon : examen du projet d'extension de Genève en 1730
Autor: Corboz, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-728522>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Micheli du Crest, Polybe et Salomon : examen du projet d'extension de Genève en 1730

(Première partie)

par André CORBOZ

*per Marcello e Maria Luisa
sperando di non esserne indegno*

Les Archives d'Etat de Genève possèdent une paire de plans de la ville dressés en 1730 par Jacques-Barthélemy Micheli du Crest (1690-1766), capitaine genevois au service de France (fig. 1): l'un décrit le projet officiel de fortification auquel on travaillait depuis 1716 (fig. 2), l'autre le contre-projet établi de son propre chef par Micheli lui-même (fig. 3).

Bien que reproduit¹, commenté ou mentionné à diverses reprises, ce dernier ouvrage n'a pas attiré sérieusement l'attention des historiens de l'urbanisme. Sa caractéristique majeure consiste à proposer un agrandissement de la ville au sud-est, sur le plateau des Tranchées; c'est lui que nous étudierons ici, nous bornant à survoler diverses autres particularités d'un vif intérêt, tels que la création de terrains à bâtir par assèchement partiel du lit du Rhône et l'usage dynamique de l'eau pour la défense de la place. L'analyse qui suit vise deux points qui n'ont encore fait l'objet d'aucune étude: la source formelle de la proposition d'extension et les possibles implications symboliques de ce plan.

1. Les circonstances du projet

Au début du XVIII^e siècle, à Genève, l'enceinte du XVII^e siècle, achevée en 1678, était déjà périmée. Il fallait en bâtir une nouvelle «suivant un plan général régulier et complet»². Un long débat s'ouvrit en 1706: les membres les plus anciens du Deux Cent estimaient qu'on devait y renoncer, parce qu'aucune ville n'était désormais imprenable, qu'une Genève fortement défendue susciterait des convoitises et que la fortification moderne coûtait trop cher³. Le Petit Conseil jeta son dévolu sur un projet formé par deux ingénieurs français au service de Hollande, Levasseur des Roques et Pierre

Pradès de la Ramière (1668-1754)⁴. En 1714, il fit approuver sa décision par le Deux Cent, mais s'abstint d'entendre le Conseil général des citoyens⁵. Les travaux commencèrent en août 1716, sur le front de Saint-Antoine, c'est-à-dire face au plateau des Tranchées.

Cette même année arrive de Paris un officier genevois au service de France, le brigadier Amy



Fig. 1. Robert Gardelle, Portrait de Jacques-Barthélemy Micheli du Crest, 1721; 80 x 64 cm, huile sur toile. Genève, Musée d'art et d'histoire.

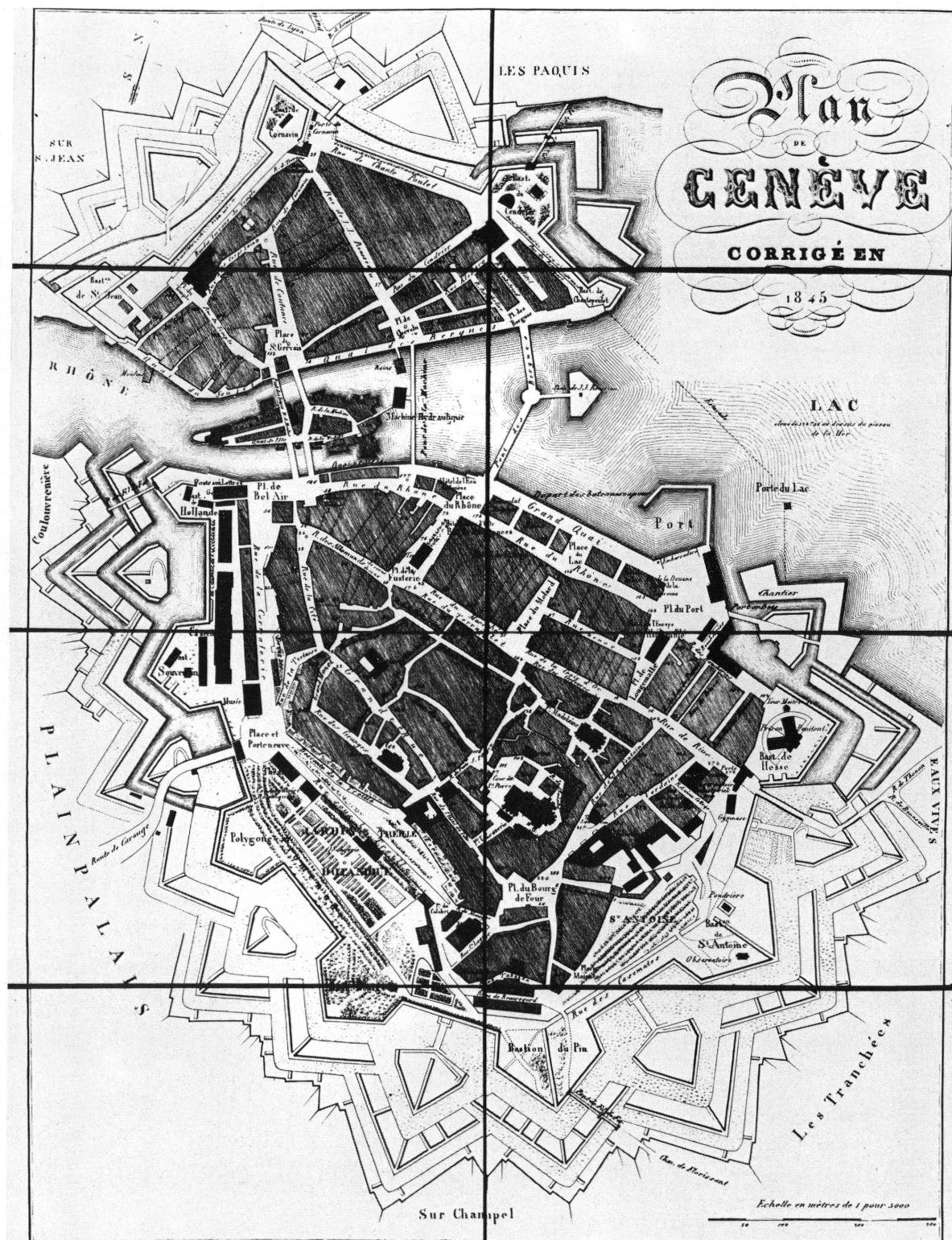


Fig. 2. Fortifications de Genève selon le projet officiel (état en 1845, peu avant leur destruction); gravure sur cuivre.

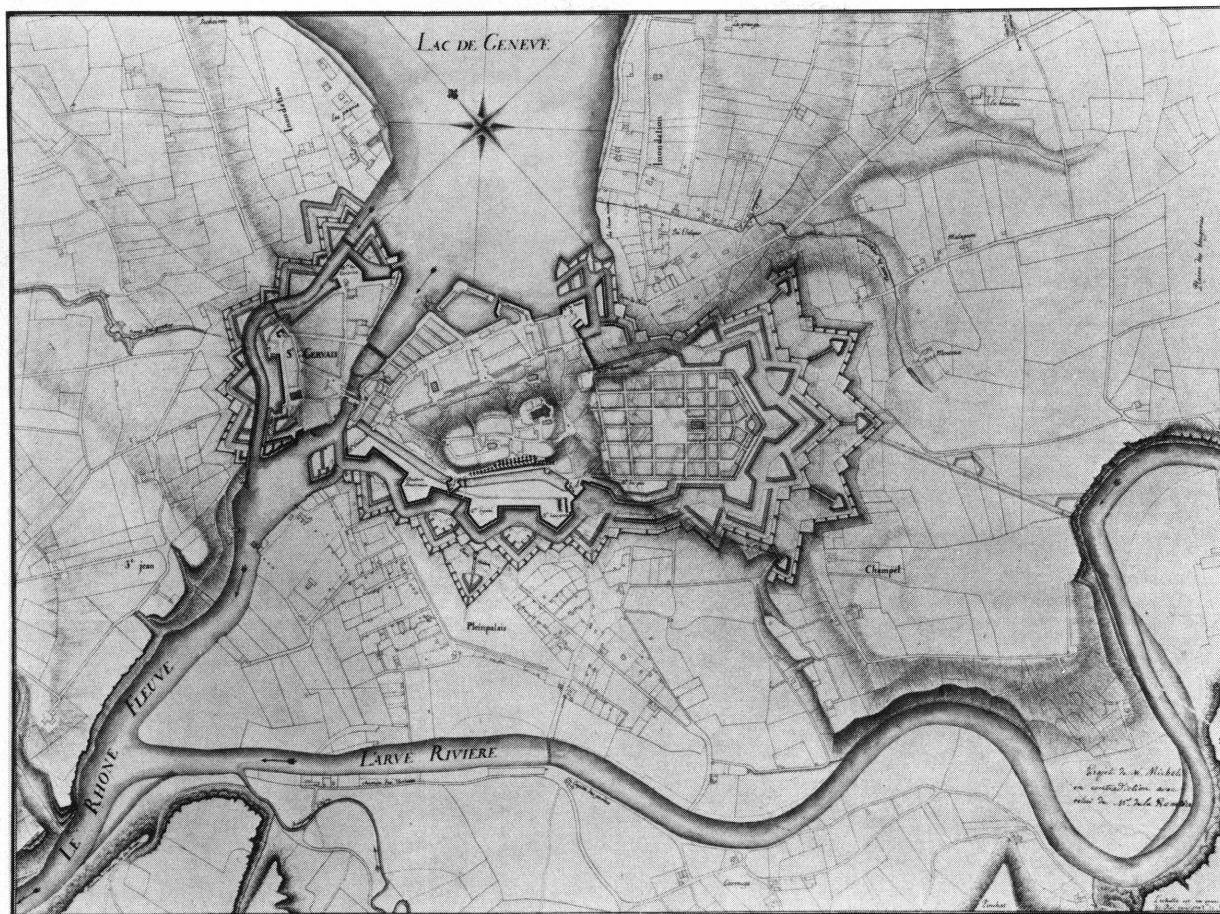


Fig. 3. Micheli du Crest, «Projet de M.^r Micheli en contradiction avec celui de M.^r de la Ramière», dressé à Strasbourg en 1730; 41,5 × 57 cm. Archives d'Etat, Genève.

Buisson (1649-1721), avec son propre projet de fortification. «[Il] me communiqua un fort beau plan, racontera Micheli beaucoup plus tard⁶, qu'il avoit concû a Paris pour fortifier notre ville et quil venoit dy faire dessiner par Mr. Desbergeries Officier dans son Reg^t., c'étoit une ovale parfaite composée de je ne sais combien de bastions Royaux et a orillon &c. qui supposoit une destruction de toutes les anciennes fortifications, et pourvoiroit assez bien autant que je men souviens a l'entrée et a la sortie des eaux, car disoit il la Ville est par la toute ouverte et la communication de St. Gervais nest point assuree. Je me souviens tres bien quil fesoit passer le Rhone a sa sortie par nombre d'arcades qui formoient une courtine epaisse et terrassée qui

assuroit la communication de Geneve a St. Gervais et qui étoit flanquée de droite et de gauche par deux gros bastions. Pour ce qui est de l'entrée des eaux, je ne men souviens pas de meme et de plus jetois alors fort ignorant dans la science des eaux courantes, ainsy nous ne discutames point cet article».

Et Micheli d'ajouter: «Mais je lui fis l'objection du haut et bas terrain, qui soumettoit son plan aux revers du haut et du bas, ce qu'il n'avoit pu prévoir a Paris naiant pas un plan du terrain ou les hauteurs et pentes fussent dessinees. M.^r. le Brigadier Buisson me repondit qu'il examinerait la chose sur le terrain meme, ce quil fit peu après et a son retour il me dit que la chose étoit telle que je lui avois depinte et que cela meritait des reflexions

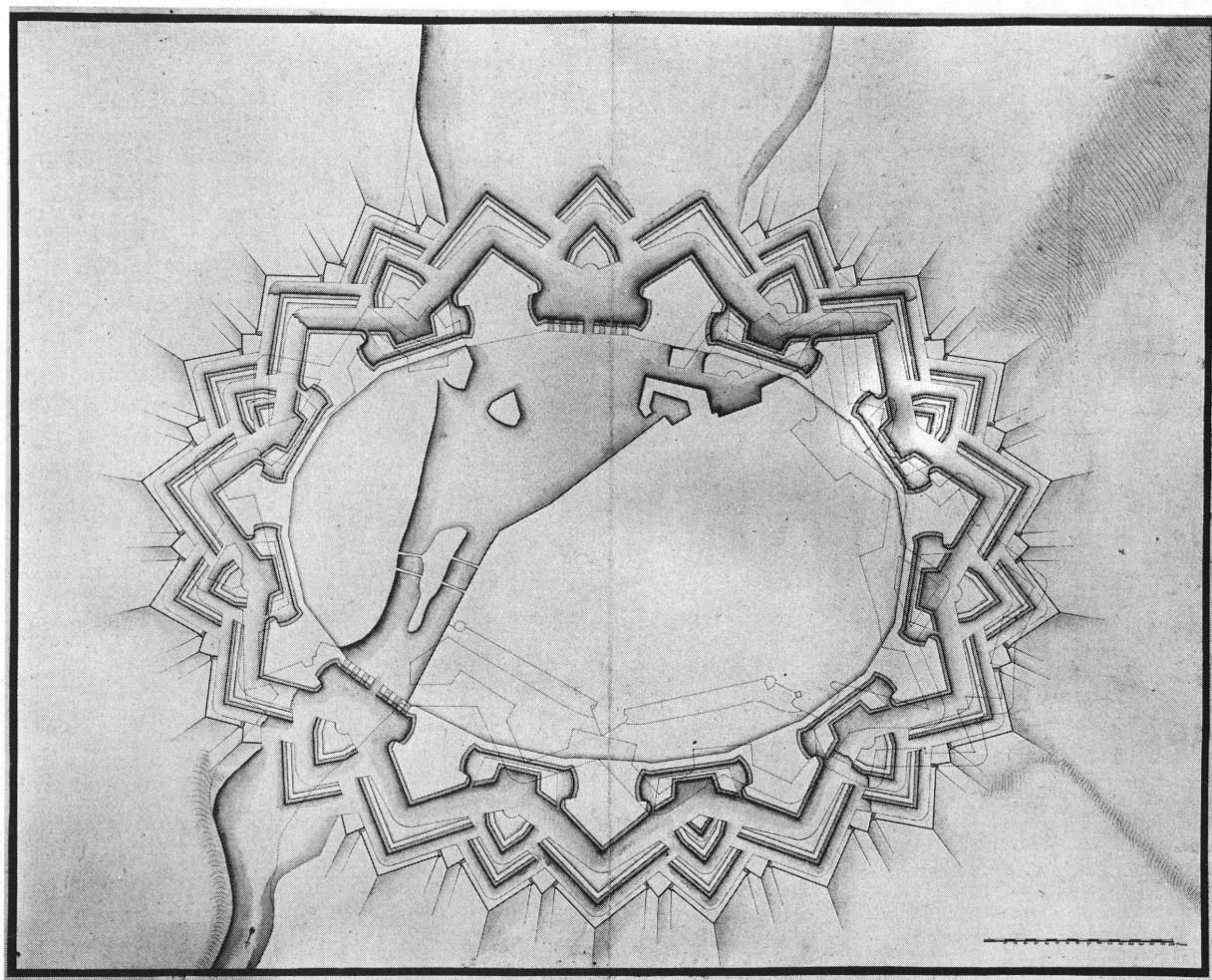


Fig. 4. Amy Buisson, Proposition pour fortifier Genève, sans date (1716) ni signature, encre et aquarelle sur papier collé sur toile, 44,6 × 57,2 cm au trait carré, coll. G. Dumur. *Inédit*.

et un autre arrangement. Or peu après il partit pour Paris, où il ne vécut pas longtemps.

Ce passage introduit deux thèmes relevant des conditions physiques de la place qui détermineront dès cette époque la réflexion michélienne: qu'il ne suffit pas de fortifier Genève du côté de la terre, mais qu'il faut aussi la protéger du côté du lac et du Rhône; qu'il ne suffit pas non plus d'établir de beaux tracés à la table à dessin, mais qu'il convient de les soumettre à la donnée topographique. De la première remarque sortiront plusieurs propositions originales, de la seconde une critique radicale du projet officiel, le développement

d'une méthode de relevé, enfin le projet d'extension dont nous nous occupons ici.

Quant au plan Buisson, égaré depuis le XVIII^e siècle, il a été identifié (à l'instant d'être détruit!) par M. Gustave Dumur et fait maintenant partie de sa très remarquable collection d'iconographie et de topographie genevoise (fig. 4). En 1711, «plusieurs ingénieurs ou autres militaires avaient été invités à donner leurs idées, et on vit alors surgir une infinité de plans dans des systèmes différents (...) il en est qui contenaient des propositions bizarres, mais d'autres qui contenaient des systèmes bien supérieurs à celui qui

fut adopté»⁷: le projet Buisson est peut-être un fruit tardif de cette enquête, à moins que la mémoire de Micheli ne l'ait trompé sur sa date.

Premier projet Micheli

Toujours est-il que la discussion du projet Buisson incita Micheli à élaborer sa propre proposition. «... je m'avisai alors de former un plan que je présentai à M^r. le syndic Chouet avec un memoire, ou j'avais dessiné un agrandissement sur Champel peu considérable et une circulation des eaux autour de S^t. Gervais et ailleurs fort mal entendüe. M^r. de la Ramiere repondit a mon memoire faisant passer mon projet d'agrandissement comme si ceut été le dessein de construire à Geneve une citadelle (...)»⁸. Ce premier projet, malheureusement égaré ainsi que les deux mémoires, date probablement de la fin de 1717⁹. A ce moment, c'est moins l'extension de la ville qui intéresse Micheli que l'utilisation du fleuve pour mieux la munir; dans son récit de 1762, à la chronologie terriblement floue, on le voit chercher longuement l'ouvrage à ses yeux fondamental sur le sujet, *Della natura de' fiumi*, de Giovanni Domenico Guglielmini (Bologne 1697); il en reçoit de Genève une traduction locale, fautive, entreprend de la corriger, sollicite un collègue d'achever ce travail trop ardu, remet le manuscrit à un autre personnage encore, qui l'emporte en Pologne et disparaît – ce qui nous mène jusqu'en 1742!

Deuxième projet Micheli

Sa recherche se double d'expériences pratiques à l'occasion d'un commandement *ad hoc* près de Sainte-Menehould, à une époque difficile à préciser, mais certainement postérieure «à mon retour d'Angleterre», soit à 1717. Malade, Micheli dresse alors «pour le cours des eaux de Genève autour de S^t. Gervais un nouveau projet (...) sur lequel aiant reflechi depuis en conséquence de nouvelles études et experiences, car j'avois alors avec moi Guglielmini *de fiumi* traduit»¹⁰... (mais la syntaxe de la suite est si incohérente qu'on ne peut rien tirer de clair de l'explication).

On peut, en revanche, supposer qu'il s'agit du projet dont une copie du début du XIX^e siècle est conservée à la Bibliothèque publique

et universitaire de Genève (fig. 5); et comme ce plan correspond presque exactement à la longue description du *Mémoire* de 1728, il date de 1721-1722¹¹. Ce qui nécessite quelques éclaircissements.

Micheli entre au Deux Cent en janvier 1721¹²; sa première intervention porte sur les fortifications: il choque aussitôt¹³; le 6 décembre, une commission chargée d'approuver le budget des fortifications dépose au Deux Cent son rapport sans avoir consulté les commissaires: ce rapport n'est qu'un mémoire de La Ramière «contenant toutes les objections de même que la solution d'icelles»¹⁴; le Conseil l'approuve, presque sans discuter, à une énorme majorité; indigné de ce petit coup de force du parti des fortifications, «je pris a mon tour la parole, & comme je me disposois a penetrer au fonds de cette affaire, une extinction de voix me survint, la quelle m'empechat de poursuivre; cela donna lieu de requerir un memoire de moy»¹⁵. Il serait intéressant d'analyser cette crise d'aphasie dans l'économie psychique de Micheli du Crest. Le rapport se fit attendre jusqu'en 1728: c'est le fameux *Mémoire* qui fit scandale et valut à Micheli tous ses malheurs, – nous reviendrons plus loin à ses implications politiques.

Micheli s'est défendu à plusieurs reprises d'avoir rédigé un plan pour accompagner son brûlot de 1728. Le 8 décembre de cette année, il écrit au procureur général Franconis: «par raport aux plans, cest a dire des projets je n'en ai fait aucun que dans ma tête»¹⁶; et le 29 février 1729 à l'ancien syndic Lect: «quant aux plans que vous requerez, vous avez pu voir par ma lettre du 22 nov^e. 1728 au mag^e. conseil des deux cent que je n'en avois point fait pour l'intelligence du memoire dont il s'agit»¹⁷. Mais sans doute joue-t-il sur les mots. S'il n'en a point fait pour le mémoire, c'est qu'il l'avait déjà fait auparavant: la copie dont nous disposons le démontre; elle contient certains détails qui permettent en effet de la dater d'avant 1726: ainsi, la rue Neuve du Molard, percée à partir de cette année-là, n'y est pas indiquée, alors qu'elle le sera dans le projet suivant.

Que notre figure 5 soit en rapport direct avec le mémoire, c'est à la fois le traitement

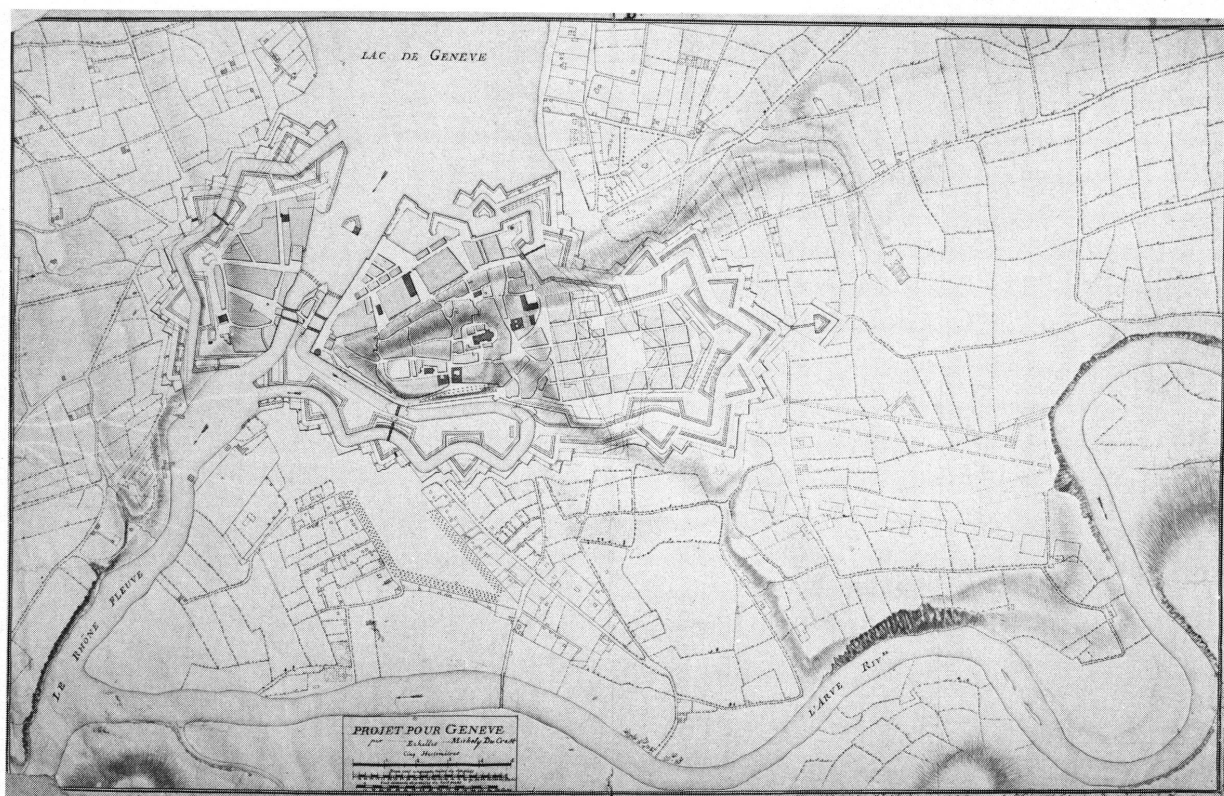


Fig. 5. Micheli du Crest, *Projet pour Genève* en relation avec la critique du projet de la Ramière faite devant la Chambre des fortifications le 6 décembre 1721; original perdu; copie avec échelle en hectomètres, «certifié par le commandant du génie Monnier», 50 × 80 cm, Bibliothèque publique et universitaire, Genève (Estampes, 39 G 5). *Inédit.*

des eaux qui le certifie et diverses particularités de la zone d'extension.

Pour les eaux: «Quand a St. Gervais, on dira sommairement que l'on peut a l'entour du corps de la place deriver un bras du Rhône de 13. T $\frac{1}{2}$. de large [13 toises et demie; il s'agit de toises de 8 pieds de roi¹⁸, soit 2,5987 m, ce qui donne 35 m!], coulant conformément aux regles que la nature a prescrites pour le cours de eaux, que par ce moyen cette partie de la place devient en parfaite sûreté»¹⁹. Ce canal se lit clairement sur le projet copié par Monnier²⁰.

Il suppose des écluses, nécessaires aussi bien pour régulariser le débit que pour en utiliser la force à des fins militaires: «on juge qu'il faut les placer aboutissantes a la grande Rue de Chevelu [Rousseau actuelle], parce qu'étants couvertes par les maisons de St. Gervais, des hauteurs de St. Jean, elles formeront en ce cas

un pont bien situé pour l'usage public»²¹. Cette écluse-pont, qui anticipe notre pont de la Machine, se voit nettement à la pointe amont de l'Ile.

En outre, «par ce moyen on pourra elever les eaux du Lac en cas de siege, a huit pieds au dessus des plus grandes eaux d'été»²². A un certain stade du siège, en effet, «l'assiégé ouvrira toutes les portes de la grande Ecluse du Rhône, comme encore celle du Canal de St. Gervais lesquelles lachant les eaux du Lac, feront enfler le Rhône de huit pieds d'hauteur d'eau de plus que lors des grandes eaux, noieront les mineurs & les mines de l'assiégeant & faisant exhausser ses ponts y causeront un derangement total»²³; si l'assiégeant reconstruit ses approches, l'assiégé mettra en œuvre tous les moyens dont il dispose pour les détruire à nouveau «& qui seront secondez par un flux & reflux violent de 15 pieds

d'eau courante dont on le réglera a différentes reprises»²⁴.

Le plan permet de mieux comprendre cette idée: Micheli prévoit une circulation d'eau qui détourne carrément le bras gauche du Rhône dans les fossés, l'amène jusqu'à l'actuelle rue Saint-Léger pour le restituer enfin au lit du fleuve après l'avoir fait zigzaguer devant les bastions de Plainpalais^{24bis}. Il admettra plus tard que sa proposition était hasardée²⁵.

Pour protéger la ville côté lac, «on estime qu'il est nécessaire de former un grand port où les galeres & bateaux soient en toute sûreté; C'est ce qui peut s'exécuter au moyen d'une contregarde, sur laquelle on pourra construire des arcenaux pour les galeres»²⁶; pour cette contregarde, il faut la construire «de 50. toises de face & de 11 de large a six toises de distance sur la prolongation de la face nord est du Bastion de longemâle revêtue devant & derriere; Cette contregarde fermeroit le port de deux costés, la face nord ouest du Bastion de longemâle d'un autre & la construction d'un quai des deux autres»²⁷. L'ouvrage proposé paraît lisiblement dans le plan.

Pour l'extension, l'agrandissement du port en permet une première tranche par les travaux qu'il suppose: «on prolongeroit ensuite ce quai depuis six toises de distance de lad. contregarde, sur l'alignement de sa face nord ouest jusqu'à la face ouest de l'isle du Rhône»²⁸. «On pourra retressir tout le premier lict du Rhône, c'est a dire celui de Bel air & le reduire dans un canal de 36. a 40. pieds de large, agrandir la ville ensuite, presque jusqu'au magasin de la redoute des Barques [actuelle Ile Rousseau]; redoute qu'il faut razer jusqu'aux fondements, pour laisser au fleuve du Rhône un libre et entier cours»²⁹. Force est de constater que notre figure 5 ne correspond pas à la proposition michélienne sur ce point, puisqu'elle laisse subsister le bastion dans le Rhône et que le nouveau quai n'y rejoint pas l'Ile; nous y voyons un indice de plus que ce plan n'est pas contemporain de l'impression du *Mémoire*, mais nettement antérieur. La proposition de détruire la redoute des Barques et de supprimer l'Ile y anticipe le troisième projet. «On gagne du terrain considerablement pour agrandir la Ville dans

un lieu tres commode pour le commerce, terrain non difficile a raporter, puisque l'excauation d'un bras du Rhône autour de St. Gervais transportée par bateaux en fourniroit de reste avec facilité»³⁰.

L'agrandissement sur Champel extrapole l'ouvrage à couronne qui garnissait le front de Saint-Antoine d'un bord à l'autre du plateau – à la fois pour flanquer la porte de Rive de la hauteur et pour éloigner l'ennemi «de l'attaque des parties basses de la plaine»³¹ – et qui fut détruit en 1717-1718³². Le premier projet, comme nous l'avons vu, proposait déjà un agrandissement «peu considerable» de ce côté-ci. Le *Mémoire* s'attache longuement à démontrer la vulnérabilité du front de place dont, en 1728, la construction extraordinairement coûteuse venait de s'achever. C'est ici que nous retrouvons les considérations que le brigadier Buisson avait fini par faire siennes après examen du terrain. «A peine même donna t on le tems à l'Ingenieur que l'on avoit fait venir [Levasseur des Roques], de reflexir sur la situation des lieux; il avoit un sisteme tout prest, c'estoit celui de ses contregardes & envelopes, sisteme merveilleux s'il en faut croire les proneurs des fortifications, & capable de s'ajuster, dans des terrains vûs de revers comme dans des terrains sans commandements; il ne s'agissoit que d'en faire l'application à chaque costé de la place, en razant au surplus, tout ce qui pourroit y apporter le moindre obstacle (...) J'avoüe que je fus saisi d'étonnement, que cet Ingenieur dont on exaltoit si fort l'habileté nous donnât un pareil dessein [fig. 2], je m'attendois de luy qu'il assujettiroit ses projets à la situation du terrain & les disposeroit par là à l'abri des revers, qu'il ne nous engageroit pas d'ailleurs par des glacis immenses, dans de certains endroits, à des transports de terre inouïs, lesquels bien loin d'estre utiles (...) deviennent au contraire nuisibles à la deffense de son propre sisteme»³³.

Les auteurs des fortifications précédentes n'étaient pas tombés dans ces travers. «Les Architectes qui avoient mis la main aux fortifications de cette place, plus sçavants que ceux qui les ont suivis, sestoient attachez à ce qu'il paroît, a la situation des lieux, plustost qu'à la prédilection de ces petites règles de différents

sistemes, lesquelles suivant ce fameux General Montecuculli, ont chacune des raisons fortes pour leur deffense comme pour leur attaque. Ils avoient parfaitement compris que cette place exigeoit un sisteme de fortifications, convenable à sa situation, aussi voit-on qu'après en avoir pesé les avantages & les desavantages, ils avoient triplé les ouvrages, aux lieux ou ils avoient estimez la Ville de plus facile accez, sans sembarasser beaucoup de ceux, qui protegez par la situation du terrain se rencontroient en sçûreté»³⁴.

Les Des Roques et les La Ramière n'ont rien compris, qui ont «voulu construire la même fortification, dans un terrain montant & commandé, que l'on auroit pû faire dans un terrain de niveau & sans commandements»³⁵, puisque leur projet «etablissoit la même quantité d'ouvrages au devant des parties fortes comme au devant des parties foibles»³⁶. «On pronça ce memoire [celui de 1721, auquel répond le *Mémoire* michélien de 1728] comme s'il eut renfermé des demonstrations géométriques dans tout son contenu»³⁷ – et Micheli de démontrer géométriquement, lui, l'inanité de la fortification adoptée³⁸, en plus de la mauvaise foi des ingénieurs³⁹ et de l'incompétence de ceux qui les ont appuyés⁴⁰.

La Ramière avait omis, pour vérifier le projet officiel, de former «des projets d'attaque de même que de deffense sur chaque poligone de la place»⁴¹: en un étonnant morceau de poliorcétique-fiction, Micheli se fait fort de prendre Genève par Saint-Antoine en trente-quatre à trente-cinq jours, avec description jour par jour des travaux du siège; Vauban, lui, en prévoyait ordinairement quarante-six...⁴². Face à La Ramière, la compétence de Micheli du Crest était incontestable, lui en qui le duc du Maine (fils de Louis XIV et de la Montespan) voyait le premier connaisseur de la fortification de l'époque, bientôt un nouveau Vauban⁴³. Sans doute ne le lui pardonna-t-on pas, d'autant moins qu'il prétendait démontrer ensuite, en un second morceau de bravoure, comment sa proposition pour Plainpalais était supérieure, qui pouvait tenir cent vingt-six jours⁴⁴.

La solution officielle pour le front de Saint-Antoine aurait pu être remplacée très avanta-

geusement par une extension de Genève sur les Tranchées. En construisant les nouveaux bastions beaucoup plus en avant, comme la figure 5 l'indique, on aurait utilisé le terrain plus intelligemment, d'abord parce qu'on aurait distribué sa pente «sur une estenduë de plus du double, & par consequent on l'auroit rendüe insensible, & hors de toute decouverte d'aucun lieu de la plaine»⁴⁵, que «les chemins couverts auroient suivis apeuprés la crete de la hauteur»⁴⁶ et que les polygones «de Rive et de l'agrandissement qui le joint, se flanquants mutuellement & de haut en bas & de bas en haut, estoient par là hors d'insulte»⁴⁷.

Surtout, la proposition permettait d'éviter la grande critique faite au projet officiel: il n'aurait plus été possible de prendre les ouvrages à revers. Micheli estime, par exemple, qu'une batterie logée du Bois de la Bâtie pouvait bombarder par derrière le front de Saint-Antoine; le polygone de Rive est encore plus exposé, «puisqu'il est devant le glacis que l'on forme actuellement devant la pointe de l'enveloppe de la demi lune, on fera deloger a coups de fusils, ceux qui seront postez dans l'enveloppe du Lac»⁴⁸.

Enfin, l'extension, dotée d'une lunette «sur la pointe la plus avancée de son glacis sur Champel»⁴⁹ (elle se voit clairement sur le plan), «auroit renvoyé de bien loin les approches»⁵⁰, en d'autres termes aurait contraint l'ennemi de se découvrir beaucoup plus tôt. On pouvait en outre, «depuis la Lunette, tirer un retranchement jusqu'à l'escarpement de l'Arve»⁵¹: il figure sur le plan, quoique différemment. Toutes ces mesures auraient permis «de renvoyer la ligne de contrevallation de l'ennemi jusqu'au ruisseau de Seyme»⁵².

A ces avantages militaires s'en seraient ajoutés de financiers. «En général ce projet d'agrandissement (...) n'auroit pas formé une enceinte de chemin couvert presque en rien plus estendue que sera celle du projet que l'on sait; on ose même dire, qu'à l'envisager sainement en tems de paix, elle l'auroit été moins, puisqu'on y pouvoit former moins d'attaques»⁵³; elle n'exigeait que trois sentinelles de plus; quant aux ouvrages, il en faut neuf et demi, «or vous en trouverez tout autant et même plus si vous voulez compter ceux que vous avez desja faits»⁵⁴.

Ce n'est pas tout: l'enceinte élargie aurait permis «d'agrandir la Ville de près d'un tiers dans une heureuse & belle exposition & par là donner lieu a la multiplication de ses Habitans, & a l'augmentation de ses forces»⁵⁵; l'extension comprendrait en effet «environ 1000. toises quarrées d'agrandissement»⁵⁶; la vente des terrains à bâtir aurait compensé au moins en partie la dépense des fortifications.

Dans un texte ultérieur auquel nous revenons en fin d'étude, Micheli retourne sur la nécessité d'agrandir le périmètre de la ville. «Le projet ainsy déterminé, les nouvelles maisons, fournies de caves voutées, et baties de pierre, les rues d'une bonne largeur, et les places publiques en quantité suffisante, le mal que l'on avoit a craindre d'un bombardement diminueoit des trois quarts, soit par ce que la ville s'agrandissoit interieurement de pres d'une moitié, & par la presentoit a l'ennemi un objet beaucoup plus etendu, soit parce que l'on embrassoit un tres grand terrain, au moien d'un retranchement depuis l'agrandissement de Champel jusqu'a l'arve lequel donnoit un grand large enveloppé par des rivières, ou l'on auroit pu mettre a couvert, une multitude d'effets (...)»⁵⁷.

Bref, «il est donc clair qu'un pareil projet, quoi qu'effrayant du premier abord n'estoit pas d'une si grande depense que celui que l'on a suivi, qu'il estoit d'ailleurs, d'une beaucoup meilleure deffense, & renfermoit au surplus une infinité d'avantage & par consequent qu'entre les deux il n'y avoit plus de comparaison»⁵⁸.

Digression topographique

L'idée de l'extension naît donc du relief même, tel que le regard de Micheli l'analyse. Des Roques et La Ramière avaient dessiné leur enceinte comme s'il s'était agi de fortifier quelque cité abstraite et horizontale. Micheli, qui connaissait une foule de places (notamment Saint-Omer, Landau, Sarrebruck, Strasbourg, Philippsbourg)⁵⁹ pour y avoir vécu, s'y être battu ou en avoir levé le plan, possédait de la fortification à la Vauban une expérience pratique datant d'au moins 1712⁶⁰. La spécificité du site genevois dut lui sauter aux yeux, puisqu'il se passionnait aussi pour

les techniques d'arpentage. En 1715 déjà, il avait levé, seul, son fief du Crest à Jussy et son travail avait coïncidé exactement avec le plan officiel exécuté peu auparavant⁶¹. Sans doute comprit-il très tôt que l'on ne pouvait rien projeter de sensé tant que l'on ne posséderait pas une connaissance de la topographie aussi exacte que possible. Comme les cartes du territoire genevois disponibles à l'époque étaient plutôt des évaluations géographiques que des documents certains, il décida de constituer lui-même cette base qui manquait; et comme il procédait seul, il lui fallut d'abord inventer les instruments d'arpentage appropriés.

«Il ny a point de science plus utile pour le gouvernement œconomique des Etats que celle de la Geometrie, je my etois fort appliqué dans ma jeunesse et j'avois en travaillant renoncé aux pratiques anciennes et inventé ou perfectionné d'autres plus simples et plus faciles»⁶². Vers 1717-1718, sans doute, «voici ce que j'ai fait moi meme (...) Je levois sur le terrain la carte detaillée des environs de Geneve ou toutes les maisons, toutes les hayes tous les chemins, toutes les différentes natures de plantations, tous les ruisseaux, tous les escarpemens pentes & monticules devoient etre exactement mesures, je l'avois fait avec la chaine sur le territoire de france et cela m'occasiona une assez grande difficulté, je la previs plus grande en Savoie ou j'avois le double de terrain a lever. J'avois dans ma chambre une table de 7 pieds de Roy de longueur et 5 pieds de large sur laquelle je tracai mon brouillard de plan bien exactement et je vis consequemment le vuide que j'avois a remplir en Savoie. Je tirai dans tout ce quartier a divers points de marque, tels que des arbres, des maisons, des tours, des rochers, des croix, des amas de bois, en un mot a tout ce qui put me servir de signal dans les lieux eleves des alignemens sur les grands cartons, d'abord du clocher de St. Pierre, ensuite de quantité de ces points du pays, de sorte que je pris bien une douzaine de stations d'alignemens en tout sens. sur differents cartons. Ensuite avec ces cartons je croizai et recroizai les objets alignes traces sur ma table de toutes ces différentes stations, et lorsque je voiois que mes alignemens se croi-

soient tous au même point j'étois assuré de la justesse parfaite de sa position. Je fis cela ainsi à tous et par ce moyen jeus tout mon terrain à lever en Savoie marqué dans ses principaux points, de façon que divisant l'ouvrage par planchettes chaque planchette avoit ainsi sept ou huit points de marque désignés par des petits ronds rouges et des chiffres qui sur mes tablettes marquoient le lieu et qui me servoient de point de visée sur ma planchette.

Je ne fis donc que copier ces points sur de nouveaux cartons, les placer sur ma planchette, y ajouter la ligne de la boussole et avec cela seul sans qu'on sut ce que je faisais, car je n'avois avec moi ni toise ni chaîne, ni aucun signal je levai ce détail de tout le pays que j'avois à lever sans aucune difficulté. car d'abord que j'avois orienté ma planchette avec ma boussole je la remettois en poche et par tout au moyen de mes divers points marqués sur ma planchette je trouvois d'abord en croisant le lieu où j'étois et la preuve de la justesse de l'opération en visant à un autre point avec mon alidade, de sorte que je prenois ainsi tout le plan en détail fort juste, et souvent même de loin sans qu'on put comprendre ce que je fesois. Le Curé de Veyri vint pour examiner et me demanda si je ne fesois pas la quelquastrologie, je lui dis qu'il pouvoit voir ce qui en étoit que je fesois cela pour mamuser & n'y ayant rien compris il s'en alla. Or de cette façon j'expédiais le double plus d'ouvrage que de l'autre & c'est de la même façon qu'après avoir pris géométriquement les divers points susmentionnés je voudrois opérer pour remplir les intervalles»⁶³.

La figure 6 reproduit un plan de Micheli de cette époque, puisqu'il est daté (dans le phylactère du titre) «1718»; cette date indique probablement celle de l'exécution matérielle du plan et non celle du relevé, car l'ouvrage à couronne y figure, disparu en 1718, mais aussi les nouveaux bastions sur la rive gauche du lac, terminés à la fin de 1717⁶⁴.

En 1730, Micheli enverra à la Bibliothèque publique de la ville une carte des environs de Genève, de sa main, achevée «il y a quelque temps», et qu'on a datée de cette année-là⁶⁵. Comme la percée de la rue Neuve n'y figure pas, que la base du plan de la ville semble

être encore la même que celle des figures 5 et 6, c'est-à-dire le plan Duchatelard (1707), on peut en déduire que le plan Billon n'était pas encore disponible, dont le brouillard existait dès 1726⁶⁶. L'état des fortifications recoupe cette information: le front de Saint-Antoine est achevé, mais la contregarde cesse à la hauteur du bastion Bourgeois; or, après avoir terminé ledit front en 1726, on travailla encore à la porte de Rive avant de construire les ouvrages extérieurs sur le front de Plainpalais⁶⁷. La carte dite de 1730 date donc de 1725-1726.

L'effet d'exactitude, l'espèce d'évidence qui se dégage de ces documents éblouit les contemporains. «C'est un des plus beaux morceaux de topographie qui existe peut-être dans le monde!» s'exclamera encore non sans emphase un personnage en 1780 à propos de la carte des environs de Genève⁶⁸. Micheli communique sa méthode à un certain nombre de collègues du CC. «J'étois connu à Genève en 1722 pour expert dans l'art de lever ces cartes. Cela fit que l'on m'y chargea d'y former des gens propres pour un tel effet, et de leur donner un règlement à cet égard par écrit pour qu'ils eussent à s'y conformer. Ces gens furent formés dans peu de semaines et le règlement approuvé et exécuté dans peu d'années»⁶⁹ – Graf dit de 1720 à 1727⁷⁰.

Sa réputation passe les frontières. «Le feu Roy de Sardaigne Victor (...) apprenant en 1728 que la République de Genève faisoit lever les cartes de tout son territoire à tant la toise jugea à propos de le faire de même dans toute la Savoie. Cet ouvrage fut fait fort vite, car ayant passé à Chambéry en 1735 il m'y parut être fini»⁷¹. Micheli est donc à la source du cadastre savoyard, c'est-à-dire du plus ancien cadastre territorial européen. Sa méthode «se pratiqua ensuite en Piedmont et de là dans le Milanais ou un nommé Marinoni [homme] fort intelligent perfectionna un peu ma planchette dont je netois pas lauteur mais seulement le correcteur, ce qu'il perfectionna jusqu'au dernier point ce fut l'alidade, ensuite il fit imprimer à Vienne un livre in folio sur cette méthode avec quantité de planches, et ce livre me fut communiqué de Zurich en 1756 et me donna lieu de méditer beaucoup sur la forme de la planchette de façon que j'en



Fig. 6. Micheli du Crest, Plan de Genève, 1718; non signé; manuscrit, rehaussé d'aquarelle, 49,4 × 80,3 cm au trait carré intérieur; échelle: 1 pouce pour 50 toises, soit 1:4800 (une mesure exacte sur l'échelle donne 1:4900); coll. G. Dumur. *Inédit.*

inventai pour lors une autre beaucoup plus commode et que je considere comme un chef d'œuvre de bonne invention car elle est toute des plus simples et a été tres bien executée par des ouvriers dici»⁷².

En 1754, Micheli proposera de relever tout le territoire suisse, Alpes comprises, dans une intention que l'on pourrait déjà qualifier de planificatrice au sens large: «c'est une chose très utile et tres commode pour le gouvernement des Etats, que celle d'avoir des cartes exactes et bien dessinées de tout le Pays, puisqu'on juge infiniment mieux sur un plan que sur les lieux mêmes, car le plan représente à l'œil non seulement les terres, mais encore tous leurs environs plus qu'à perte de vue»⁷³. Cette proposition typique de l'esprit des Lumières n'aura pas de suite immédiate: il faut attendre 1833 pour que Guillaume-Henri Dufour, qui sans aucun doute avait étudié

l'œuvre de Micheli du Crest, entreprenne la carte topographique de la Suisse portant son nom.

Troisième projet Micheli

La très vive discussion suscitée par son *Mémoire* de 1728 a sans doute engagé Micheli à préciser une nouvelle fois l'ensemble de ses propositions dans un autre plan: «Je refis a Strasbourg en 1730 un 3^e. projet»⁷⁴. Il s'agit de notre figure 3, où la redoute des Barques, indiquée en pointillé, a disparu pour permettre l'agrandissement du port, tandis que l'extension sur le bras gauche du Rhône a logiquement abouti à supprimer l'Ile comme telle en la rattachant à la ville; on lit en outre dans le dessin la trace du canal qui aurait traversé l'extension dans toute sa longueur à partir du port; il se retrouvera dans le «projet final» de 1762. Autour de Saint-Gervais passe un autre

canal au parcours plus sinueux que dans le projet précédant, et les eaux s'y entonnent aussi plus directement: ces modifications exposent les ouvrages à une érosion bien moindre que dans la proposition antérieure (fig. 5); elles tiennent probablement compte des objections faites dans la réplique de Le Fort⁷⁵. Il en va de même du système d'inondation prévu pour le front de Plainpalais, radicalement simplifié.

Du côté de la fortification, Micheli retouche profondément les fronts bastionnés sur le lac, aussi bien aux Pâquis qu'aux Eaux-Vives, et installe un bastion losangé dans le Rhône en face de Saint-Jean; il place au front de Plainpalais une lunette semblable à celle qu'il prévoyait auparavant sur le front de Champel; sur ce dernier front, la lunette se multiplie pour former une espèce de front avancé, articulé sur cinq lunettes disposées en éventail. Enfin, au lieu de descendre obliquement la pente vers Rive, le chemin couvert la suit parallèlement à mi-hauteur pour former un angle droit sous Saint-Antoine, exactement où se trouve maintenant la cour de l'ancienne caserne des pompiers.

Cette correction enlève un peu de sa surface à l'extension sur les Tranchées en supprimant des lots difficiles à bâtir à cause de la forte déclivité du *local*. Elle permet aussi d'en mieux régulariser l'étendue.

L'extension correspondante de la figure 5 proposait une disposition en damier faite de grands îlots, avec une vaste place centrale et une placette latérale. Aucun bâtiment ne s'y distingue, si l'on excepte peut-être celui qui, au nord, présente une cour (un entrepôt, un port-franc?) et les quelques constructions militaires placées en V à l'arrière des trois bastions vers Champel. Dans ce projet, les îlots peuvent être considérés comme une simple indication; leur surface même montre qu'ils ne forment pas un véritable plan: l'îlot type a pour étendue la moitié du bloc sis entre Molard et Longemalle, que l'on avait décidé de diviser en 1721 déjà (à l'initiative de Micheli?) pour le rationaliser; il est encore trop vaste. Quant à la liaison du quartier neuf avec la ville, elle se faisait surtout par la rue des Chaudronniers et par une nouvelle rue percée entre Saint-Antoine et le Bourg-de-Four, à travers l'ac-

tuelle Cour du Cygne. Enfin, l'énorme excroissance de l'*addizione micheliana* ne devait s'ouvrir par aucune porte: les accès de Genève restaient au nombre de trois: Rive, Neuve et Cornavin.

L'*addition* de 1730 (fig. 7), elle, constitue bel et bien un projet. Ses mailles serrées s'organisent suivant un modèle qui en commande la distribution et dont on n'a pas jusqu'ici soupçonné l'existence; elles se focalisent en outre sur un bâtiment minutieusement dessiné malgré sa très petite dimension sur le plan et dont l'analyse ouvre d'assez surprenantes perspectives.

Remarquons encore, avant de placer le projet de 1730 dans le filon urbanistique auquel il appartient, qu'il se liait assez mal avec la ville existante. Micheli a renoncé à percer l'îlot entre Chaudronniers, Belles-Filles et Saint-Antoine pour faire communiquer directement, dans son axe, la place avec le Bourg-de-Four (mais il reste un trait de crayon qui témoigne d'une hésitation). La grille de l'extension s'accroche, du nord au sud, à la cour du Collège (avec accès à la rue Verdaine par la Vallée), à la rue des Chaudronniers, à l'actuelle rue Maurice et à la rue Beauregard. L'accès à la place centrale se serait donc fait sur l'angle; le parcours par les Chaudronniers aurait probablement été le plus fréquenté.

De toute façon, en 1730, il s'agit d'une proposition qui n'a aucune chance de se réaliser. Le gouvernement genevois, après avoir englouti des millions pour «explorer, pour ainsi dire, les montagnes & combler les vallons»⁷⁶ du front de Saint-Antoine, ne va pas à cette date décider de recommencer *da capo* selon un projet qu'il combat depuis des années dans toutes ses parties. Le plan de 1730 a donc un caractère rétrospectif. Micheli le sait d'ailleurs fort bien, qui à la fin du *Mémoire* de 1728 n'énumère plus que les «réparations qu'il conviendra de faire au front de Champel pour en effacer la foiblesse»⁷⁷.

2. Le modèle polybien

Quoique rétrospectif, le troisième projet n'est pourtant pas inactuel. Sa grille ne présente pas une orthogonalité parfaite, puisqu'elle s'adapte à la limite de la ville côté

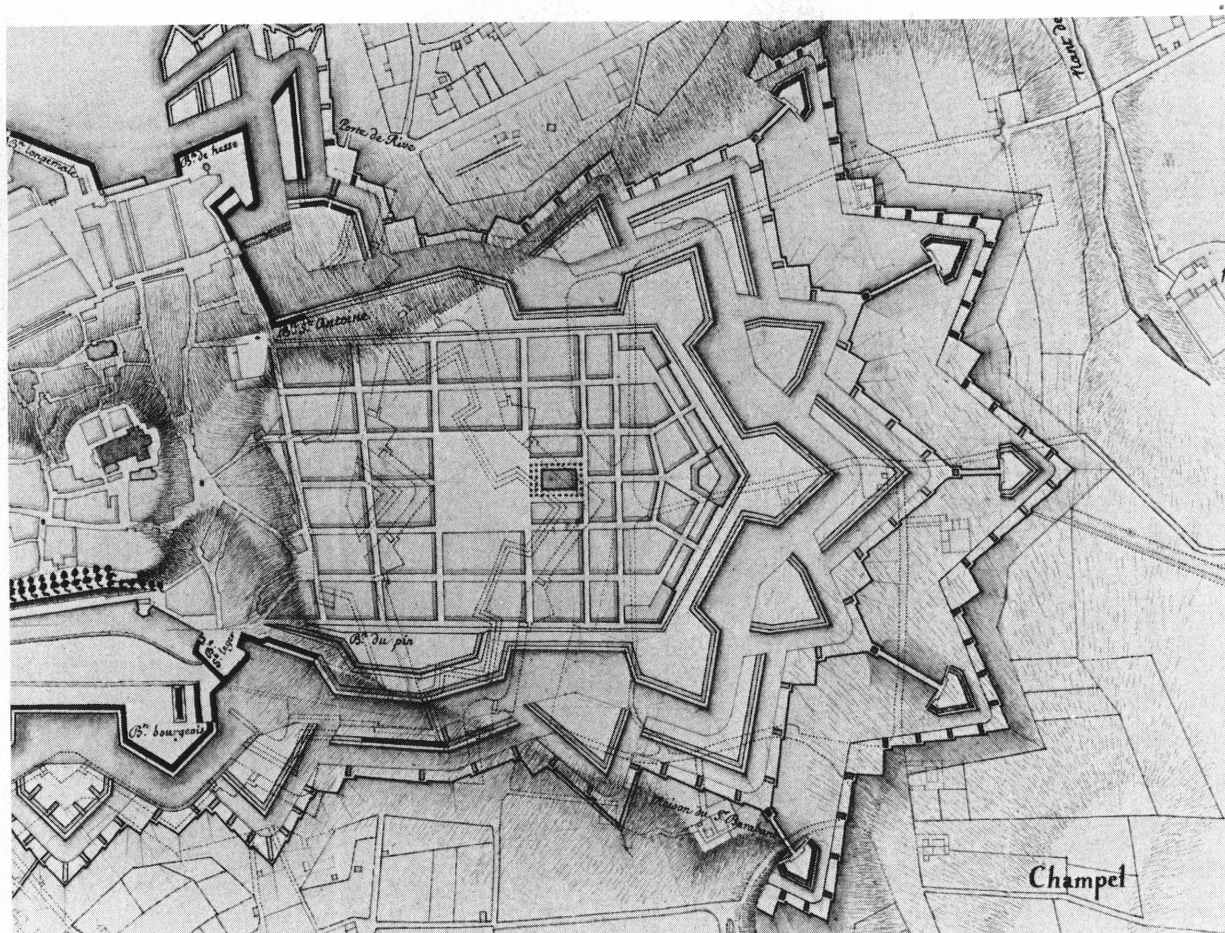


Fig. 7. Micheli du Crest, détail de la figure 3 : l'extension sur les Tranchées.

Saint-Antoine et qu'elle comprend en outre des îlots dont les dimensions et même les formes se différencient. L'important, toutefois, c'est que l'extension se fonde sur la répétition de l'îlot et non plus, suivant l'usage du XVII^e siècle, sur la constitution de pôles ou de fonds architecturaux coordonnés par des axes : le projet inverse donc en faveur de la trame le conditionnement réciproque entre architecture et trame urbaine tel qu'il se pratiquait jusqu'alors.

Ce caractère constitue un premier trait d'originalité, de nature synchronique. On peut en effet mettre le projet michélien en parallèle avec certaines des propositions primées au concours de l'Académie romaine de Saint-Luc en 1732 pour «une ville en mer»⁷⁸. Les pro-

jets de Bernardo Vittone, Carlo Sala et Giuseppe Doria – premier et second prix ex-aequo – proviennent d'architectes œuvrant dans trois cités qu'intéressent de grandes transformations. A Turin, Bergame et Messine, vers 1730, le plan orthogonal en tapis n'est pas abstrait, mais constitue une expérience concrète. Certes, c'est lui déjà qui avait servi à Vauban pour organiser le tissu urbain de diverses nouvelles places, dont Neuf-Brisach avec sa «grille cartésienne»⁷⁹ reste le plus remarquable ; mais les entreprises italiennes, celle surtout de Turin, si proche de Genève, avaient dilaté l'opération à une toute autre échelle.

On peut en outre observer que la trame proposée pour Genève n'est pas différenciée par

fonction, étant donné l'uniformité de l'activité économique appelée à s'y dérouler, et qu'elle témoigne aussi de l'égalité sociale des futurs habitants. Il en va de même dans le projet de Carlo Sala⁸⁰.

Enfin, en dépit de la liaison assez ténue entre ville réelle et ville projetée, il faut relever que les intentions de Micheli ne se bornaient pas à juxtaposer à la Genève médiévale une Genève moderne, mais encore à contaminer la première par la seconde. Les mensurations du terrain avaient abouti à des documents dont la précision périmait si bien toutes les cartes précédentes qu'ils servirent de base aux traités territoriaux de 1749 avec la France et de 1754 avec la Sardaigne⁸¹; au milieu de cette étendue parfaitement définie, la ville elle-même ne pouvait continuer à figurer comme une plage floue; il fallait donc appliquer à l'intérieur des murs une méthode équivalente à celle qui avait si bien réussi au dehors. Ce fut, sur instructions de Micheli, la tâche de Jean-Michel Billon (1705-1778) qui leva la ville en cent vingt-deux jours, ouvrage dont la mise au net s'acheva au début de 1730⁸². Ici encore, la démarche michélienne n'est pas sans référence avec d'autres entreprises contemporaines: en 1729 paraît le plan de Venise de Ludovico Ughi, premier plan proprement dit de la Sérénissime.

Un mémoire non daté (1726), collationné par Micheli, précise que «cet ouvrage qui represantera (...) les largeurs et sinuositez exactes de toutes les rües peut être utile (...) pour rectifier les alignements des rües et fixation des bords du lit du Rhône»⁸³; un autre mémoire plus tardif précise: «aiant proposé a la chambre des fiefs de Genève en 1726 de faire lever les plans de toutes les enceintes de chaque maison de la ville afin dy depeindre en couleur tous les differens fiefs et former un projet dalignement pour toutes les rües afin que lorsquon viendrait a batir les batisseurs se reglassent sur l'alignement et ma proposition aiant été acceptée et executée tous les plans leves en 1729 par le S^r. Billon, on negligea apparemment pendant mon absence de fixer dessus les alignemens des rües (...)»⁸⁴.

Même processus, donc, qu'à propos des fortifications: connaître pour agir. Mais le gou-

vernement se contentait de connaître et se refusait à agir. Sa résistance au changement se marque dans le fait que l'on ait «négligé» de fixer les nouveaux alignements sur le plan. Puisqu'il ne voulait pas de l'extension, il était logique qu'il rejetât aussi les rectifications.

A l'originalité synchronique du projet de 1730 se combine une originalité d'ordre diachronique. Le plan s'organise autour d'une place; du côté opposé à la ville se trouve un gros bâtiment flanqué de deux petits îlots, sur lequel bute l'axe de symétrie, qui par conséquent n'est pas «transparent»; perpendiculairement à cet axe passe une rue tangente au seul édifice indiqué; face à ce dernier, à l'autre extrémité de la place, débouchent trois rues; il en résulte que le plan n'est pas symétrique, la moitié Champel de l'extension n'étant pas rebattable sur la moitié Saint-Antoine. Si l'on inscrit ces éléments dans les limites orthogonales du plan, c'est-à-dire en excluant les îlots qui forment la pointe de l'extension, on obtient un schéma typique: le schéma poly-bien (fig. 8).

Ce noyau urbain tel que nous venons de le déterminer est en effet analogue à la structure interne du camp de la légion romaine tel que Polybe le décrit au sixième livre de son *Histoire*, rédigée au II^e siècle avant notre ère⁸⁵. L'asymétrie du camp romain découle des données militaires mêmes: la petite partie (*pars antica* ou *citrata*) contient la zone de commandement, l'autre (*pars postica* ou *ultrata*) la troupe; à l'articulation, le prétoire, QG de la légion; devant le prétoire, un vaste espace libre⁸⁶. L'orientation traditionnelle dispose l'axe longitudinal selon la direction est-ouest, qui correspond au *decumanus maximus* dans les villes; au-delà du prétoire, l'axe prend le nom de *via pretoria*; des rues parallèles le doublent, en principe quatre, donc cinq au total; la partie brève se trouve à l'est; la *via principalis*, équivalente du *cardo maximus* nord-sud, est tangente au prétoire; parallèlement à elle courent à l'autre bout de l'espace libre, parfois appelé forum, la *via quintana* et, plus rarement, à l'est comme à l'ouest, une double *via sagularis*.

Dans le projet Micheli, on homologuera sans difficulté le seul édifice individualisé avec le prétoire et la place avec le forum; on recon-

naîtra aussi dans les voies nord-est-sud-ouest de son plan les rues nord-sud du camp romain. L'axe nord-ouest-sud-est, lui, mérite une observation supplémentaire: il ne se contente pas de figurer le *decumanus* (et, au-delà du «prétoire», la *via pretoria*), mais s'inscrit presque exactement dans le prolongement de la rue de l'Hôtel-de-ville et de la Grand-Rue, c'est-à-dire qu'il continue l'artère qui, dans la Genève romaine, faisait fonction de *decumanus maximus*: le vieux chemin de crête allobroge. Ce détail affirme donc une liaison idéale avec la ville réelle que la simple analyse des points de contact entre l'extension et le tissu existant ne révélait pas. Parallèlement à cet axe circulent quatre voies, sans tenir compte de celles qui longent les boulevards: cinq au total.

Un dernier point renforce encore le parallèle entre le contreprojet et le camp de la légion: ce dernier, mesurant 600 à 700 m de côté, couvrait environ 5 ha⁸⁷; avec ses 670 m environ de longueur moyenne (mesurés sur l'axe), l'addition michélienne aurait couvert environ 4,5 ha.

L'interprétation qui précède se heurte toutefois à diverses objections. Il ne s'agit pas, à Genève, de loger une armée, mais d'innocents commerçants. Surtout, il peut paraître arbitraire d'aller chercher l'explication du projet michélien dix-huit ou dix-neuf siècles plus tôt, dans une civilisation différente. Ces objections tombent toutefois lorsqu'on examine la *fortune* de Polybe, aussi bien auprès des érudits, où elle a été étudiée, qu'auprès des urbanistes, où l'on ne dispose encore d'aucune recherche d'ensemble.

Redécouvert à Florence en 1418-19⁸⁸, c'est-à-dire en même temps que Vitruve, Polybe fait à partir du xvi^e siècle l'objet de publications, de traductions et de commentaires multiples⁸⁹. S'il faut attendre la traduction latine de Casaubon en 1609 pour disposer de la totalité du texte, le VI^e Livre était paru, en latin également, en 1529 à Venise, mais des copies manuscrites l'avaient déjà diffusé, car Machiavel le paraphrase en 1521 dans son *De Re Militari*⁹⁰. Suivent notamment les traductions italienne de Cavalcanti (1539), française de Maigret (1546), allemande de Xylander (1574), anglaise de Sheats (1693). L'actualité de Polybe

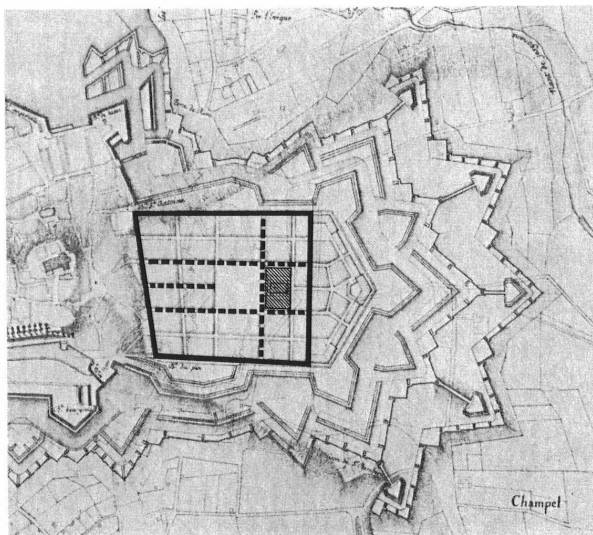


Fig. 8. Schéma polybien tracé sur le plan de 1730 (dessin Alain Léveillé).

se marque d'ailleurs surtout à travers l'attention consacrée à l'organisation militaire romaine. Francesco Patrizi, en 1583, estime que la restauration des institutions militaires de la Rome antique serait utile contre les Turcs, malgré l'avènement de l'artillerie. Le commentaire de Juste Lipse, publié en 1594, connaît un énorme succès, au point d'influencer la réforme de l'armée d'Orange-Nassau; il est intéressant de noter que cet ouvrage «was used as a military handbook by the Protestants even more than by the Catholics»⁹¹.

La traduction de Casaubon (citoyen de Genève) a été rééditée plusieurs fois, notamment en 1670; le commentaire qui l'accompagne s'arrête malheureusement au Livre IV. Une nouvelle traduction française paraît encore à Amsterdam à partir de 1729 (le Livre VI sort en 1730) par les soins de Vincent Thuillier avec un nouveau commentaire de Jean-Jacques de Folard⁹² qui ne touche toutefois pas au camp, mais dont la publication prouve l'actualité de Polybe au moment du troisième projet michélien. Enfin dans son *Art de la Guerre*, le maréchal de Puységur propose lui aussi des remarques sur Polybe⁹³; or, Micheli aurait été le précepteur militaire de ses enfants⁹⁴.

Mais que l'historien grec ait passionné l'âge humaniste et même que sa description circonstanciée de l'appareil militaire romain ait alimenté la réflexion maniériste et baroque n'impliquent pas encore une traduction du camp de la légion en termes urbanistes modernes. Pour pouvoir le démontrer, il faut passer par un relais, celui des reconstitutions graphiques. Tous les ouvrages cités jusqu'ici ne sont pas illustrés, il s'en faut : ni Casaubon ni Thuillier ne contiennent de planches ⁹⁵.

Sur ce point, il en va de Polybe comme de Vitruve : il nous est parvenu sans illustrations, s'il en a jamais comporté. Ce qui a eu pour conséquence qu'un certain nombre d'auteurs ont tenté de restituer par la gravure la disposition du camp romain. Machiavel, le premier, propose son interprétation ⁹⁶, puis Pietro Cataneo en 1564 ⁹⁷, Palladio en 1575 ⁹⁸, Ste-mechio en 1592 ⁹⁹, Pluymer en 1660 ¹⁰⁰... Cette liste n'est pas nécessairement exhaustive ¹⁰¹. Il importe d'ailleurs d'ajouter aux reconstitutions publiées celles qui circulaient à l'état de manuscrit, et dont l'influence ne le cédait nullement aux premières.

Parmi elles, fondamentale, la reconstitution-projet de Sebastiano Serlio actuellement conservée à Munich ; elle date de la quatrième décennie du xvi^e siècle ¹⁰². Ce travail intéresse au plus haut point l'histoire de l'urbanisme, parce qu'il ne consiste ni en une restitution archéologique ni en une transposition en termes contemporains à des fins militaires, mais bien parce que son auteur tire de Polybe une véritable ville, qui plus est laïque, et qu'il la destine à François I^{er} ¹⁰³.

Serlio se fonde probablement sur Machiavel et sur des informations archéologiques obtenues à Venise même, mais il est légitime de supposer qu'il devait aussi répondre à un programme, ce dernier fût-il rédigé en termes généraux. On s'étonne dès lors que l'on n'ait pas enquêté sur les possibles rapports entre le projet serlien et les esquisses de Léonard de Vinci pour Romorantin, tracées peu avant 1518 sur un schéma lui aussi polybien, à l'intention du même François I^{er} ¹⁰⁴. A titre au moins d'hypothèse de travail, il n'est en effet pas absurde de supposer une certaine continuité dans les intentions du roi,

sinon dans la conception architectonique du projet (celui de Vinci n'aboutissait à rien de moins qu'à un gigantesque palais, au contraire de celui de Serlio).

Le projet serlien, connu de l'intelligentsia vénitienne, a probablement eu des reflets immédiats, notamment sur le curieux plan de Hochelaga, l'actuelle Montréal, publié à Venise en 1556 ¹⁰⁵. Mais la réflexion sur Polybe ne nourrit pas que des reconstitutions graphiques ou des projets idéaux, elles sous-tendent aussi des réalisations. Paolo Marconi énumère une longue série de villes fortifiées qui, selon lui, s'inscriraient dans cette tradition ¹⁰⁶. Ainsi, La Valette, fondée en 1566, présente des traits polybiens, et plus encore Livourne, agrandie à partir de 1575. Il ne suffit cependant pas qu'une ville nouvelle présente une grille orthogonale (Vitry-le-François, 1545 ; Richelieu, 1633), ou des maisons en rangées (Anvers, 1540) ou une place décentrée (Zamosc, 1578 ; Karlsburg, 1692) pour être légitimement qualifiée de polybienne : encore la grille doit-elle présenter une asymétrie, les rangées s'inscrire dans un schéma général convaincant, la place se combiner avec un substitut du prétoire. En d'autres termes, pour qu'un plan urbain puisse se dire polybien, il devrait présenter la cellule que nous avons identifiée plus haut comme caractérisant le camp de la légion, ou du moins ses principaux éléments ; la non-transparence de l'axe longitudinal médian, en particulier, c'est-à-dire le fait que le *decumanus* bute sur l'édifice principal, constitue un trait essentiel.

Aux villes mentionnées, on peut alors ajouter la hollandaise Willemstad de Frans de Traytorrens, créée en 1583, où le temple protestant occupe l'emplacement du prétoire (fig. 9) ; l'extension de Hanau-sur-le-Main par Nicolas Gillet en 1597 (fig. 10), où le rapport entre largeur et longueur du modèle antique est renversé, tandis que l'hôtel de ville de cette extension créée pour les réfugiés protestants des Pays-Bas figure le *pretorium* et qu'une place supplémentaire accueille l'église wallonne et néerlandaise.

Pour confirmer la persistance du filon polybien, il faut citer ici le projet d'Erik Dahlberg pour la suédoise Landskrona en 1680 (fig. 11) :

par rapport au modèle, sa forme est légèrement modifiée et enrichie de canaux; l'église-prétoire se trouve dans sa position désormais habituelle, mais la place en a été détachée pour former un espace ouvert au milieu du quartier central ou, si l'on préfère, dédoublée en deux placettes latérales sur le canal-*cardo*.

Cette même année 1680, Vauban bâtit Sarrelouis (fig. 12): pour laisser le regard libre de parcourir le grand axe, il fait pivoter de 90° le complexe de la place, ce qui lui permet en outre de disposer face à face l'hôtel de ville et l'église, flanquée de deux îlots comme chez Micheli; il adopte une solution analogue pour Longwy et Mont-Dauphin ^{106 bis}.

Afin d'achever d'esquisser à grands traits la fortune de Polybe, il faut encore signaler que le schéma du camp n'a pas servi qu'à tracer des villes, mais aussi des jardins. Marcello Fagiolo discerne à la Villa d'Este de Tivoli le type du *castrum*, «con un tessuto ortogonale di strade che contava fra l'altro cinque *cardines* secondo le norme della *castrametatio* e col Palazzo nel sito corrispondente al *Praetorium*» ¹⁰⁷. Ce n'est pas une exception: dans le plan de Versailles en 1665 (fig. 13), le système des allées reprend lui aussi celui du *castrum*, avec le palais pour prétoire, comme un écho lointain, et sans doute involontaire, de Romorantin.

Si l'on revient au projet de 1730 après cette longue digression, le caractère polybien de l'addition michélienne ne fait plus aucun doute; par rapport aux exemples cités, le plan présente même les traits essentiels du *castrum* avec une pureté particulière. Après Micheli, d'ailleurs, la source n'est pas tarie. Ainsi, dans *The Origin of Building* paru en 1741, Wood reprend tout le problème du camp selon Polybe, qu'il essaie (après d'autres) de faire remonter à celui des Hébreux ¹⁰⁸. Et il n'est pas impossible de comprendre la structure du Borgo Teresiano de Trieste, planifié sous Marie-Thérèse (*regnante* 1740-1780), comme une nouvelle adap-

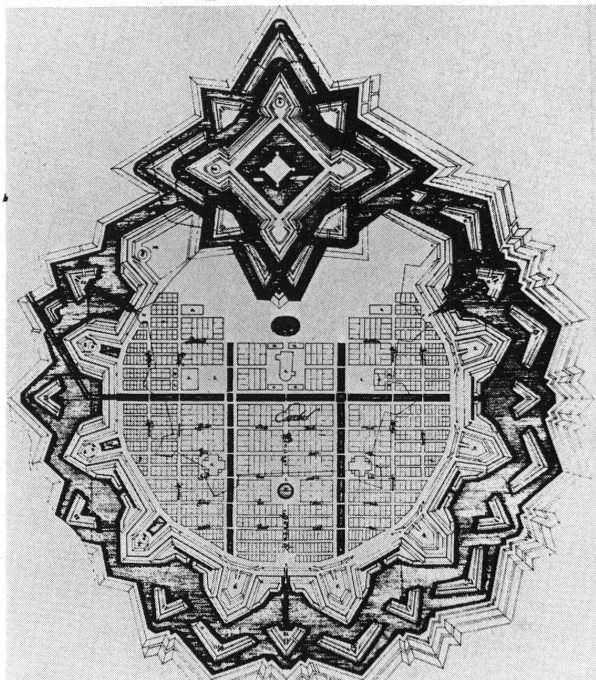
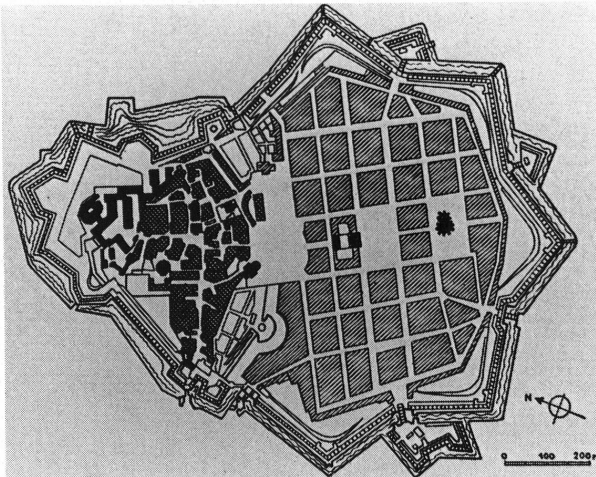
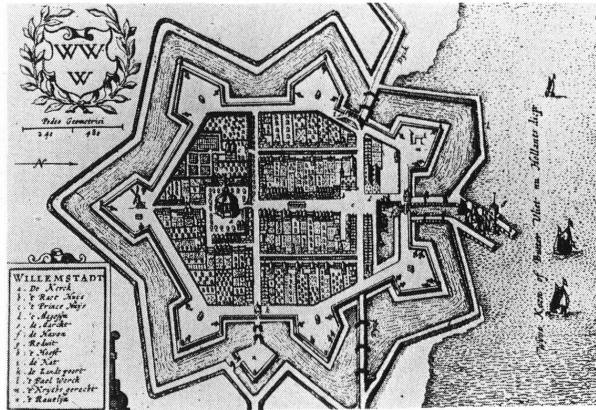


Fig. 9. Willemstad en 1632.

Fig. 10. Hanau-Neustadt, Nicolas Gillet, 1597 (de: H. Koepf, *Deutsche Baukunst*, Stuttgart, 1956, p. 143).

Fig. 11. Landskrona, Erik Dahlberg, 1680 (projet).

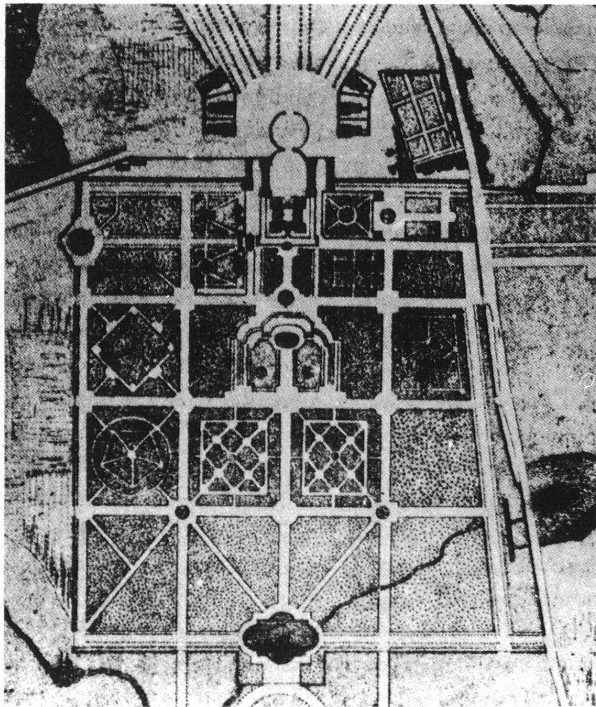
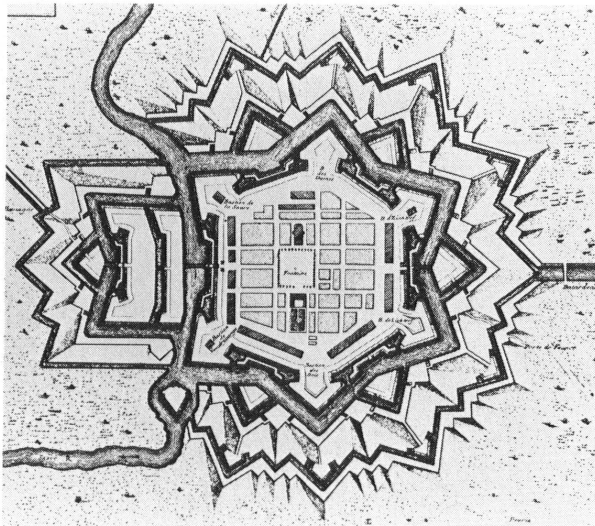


Fig. 12. Sarrelouis en 1713.

Fig. 13. François de La Pointe, Plan de Versailles, 1665 (gravure sur cuivre).

tation du *castrum*; l'église élevée en 1840 sur la place principale, reliée à la mer par un port-canal, complète le schéma, qu'affirment aussi les quatre percées nord-sud; pour les parallèles décumanes, elles étaient au nombre de sept, si l'on excepte les deux extrêmes comme à Genève (fig. 14)^{108 bis}. Si cette hypothèse est juste, alors le célèbre projet d'Otto Wagner pour le 22^e district de Vienne (1911) s'inscrit sans doute lui aussi dans la même tradition.

Le lecteur se demandera peut-être pourquoi, au lieu de ce luxe d'exemples, nous ne nous sommes par borné à produire le plan de quelque camp réel. C'est, d'abord, qu'aucune fouille n'en avait encore dégagé¹⁰⁹, donc que la vérification archéologique de Polybe était impraticable. D'autre part, les excavations ont révélé – presque systématiquement – que le *pretorium* se situait le plus souvent à l'ouest du *cardo* et non à l'est, comme l'indiquait la leçon littéraire. Enfin, les camps aujourd'hui connus sont loin de présenter un tracé aussi uniforme que l'exposé polybien le laissait soupçonner¹¹⁰.

Mais pour être rigoureux il ne suffit pas de montrer que l'usage de Polybe n'est pas anachronique en 1730, il faut encore rendre vraisemblable que l'auteur même du projet connaissait l'historien grec. On ne sait pas grand chose de la formation de Micheli du Crest: en 1705 (à quinze ans), il fait partie des étudiants en théologie de l'Académie¹¹¹; il savait le latin et l'italien¹¹². Corbaz suppose, sans preuves, qu'il est parti «très jeune pour l'armée comme il était de coutume. Vers 1708 sans doute. Peut-être plus tôt»¹¹³. Au sujet de sa formation d'ingénieur militaire, tout reste à découvrir. Les rares études disponibles sur ces spécialistes sont trop générales pour autoriser des conclusions précises dans le cas qui nous occupe¹¹⁴, d'autant que Micheli était officier étranger. Sans doute a-t-il appris son métier très pragmatiquement: campagnes, garnisons, lectures. Il connaissait Vitruve¹¹⁵: on ne lui refusera pas Polybe, peu importe dans quelle version, puisque les traces polybiennes sont si évidentes chez Vauban et ses successeurs, à commencer par le maréchal de Puysegur.

Le «polybianisme appliqué» de Micheli, observons-le tout de même, avait beaucoup d'à propos. C'est en 1754 seulement que la maison de Savoie reconnaît l'indépendance de Genève. Même si les relations avec la France n'avaient pas subi de dommages décisifs lors de la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, le gouvernement de Versailles avait trop longtemps mené une politique européenne ombrageuse, arrogante, agressive pour qu'une surprise de son côté ne fût à craindre. Et l'occupation espagnole de la Savoie, de 1742 à 1748, fera trembler cette ville aux fortifications inachevées.

Le projet Micheli contient, à notre sens, une valeur symbolique étroitement liée à l'isolement de Genève, îlot protestant en territoire catholique. Le complexe obsidional des Genevois paraît clairement dans le fait que l'addition michélienne ne présente pas de portes. Comme dans bien d'autres places réformées, le recours à Polybe sert aussi à proclamer *par le plan* que la cité se considère comme une citadelle de la foi.

Une dernière analyse, celle du bâtiment situé à l'emplacement du prétoire (fig. 15), nous paraît de nature non seulement à confirmer cette interprétation, mais à ouvrir la voie à une interprétation plus large encore, et plus appropriée à la situation de Genève.

3. Un temple pour prétoire

De la reconstitution-projet élaborée par Serlio pour François I^{er}, Paolo Marconi note que «la cittadina polibiana è del tutto e inesorabilmente laica, incentrandosi su un Pretorio cui sarebbe assai difficile assegnare una fisionomia chiesastica»¹¹⁶. Bien qu'aucune inscription ne le précise et que le *Mémoire* de 1728 soit muet à ce propos, il est en revanche difficile de voir dans le prétoire michélien autre chose qu'un temple. Qu'il s'agisse bien d'un temple et non du nouveau siège des affaires publiques, d'un tribunal ou d'une bourse, les autres cas examinés plus haut tendent à le suggérer. La substitution de l'église au prétoire est d'ailleurs fort ancienne: à York, le *Minster* le remplace probablement dès le XI^e siècle¹¹⁷. Dans l'espèce de théocratie directe que constitue l'Eglise



Fig. 14. Trieste, Borgo Teresiano (XVIII^e-XIX^e siècle), photo aérienne.

de Genève au moins sur le papier, c'est en principe le Christ qui dirige son peuple sans intermédiaires. Le site du prétoire convient à ce gouvernement divin plus qu'aucun autre.

Bâtiment péripète de dix colonnes de côté, avec double rangée hexastyle en façade, l'édifice mesure moins d'un centimètre sur le plan: on ne s'étonnera pas que son auteur ait renoncé à indiquer, par exemple, s'il dût être pourvu d'un socle: cela aurait excédé ses moyens, comme le rendu sommaire des bases le montre assez. Il a pourtant tenu à fournir un maximum d'informations sur sa configuration.

Les protestants nomment temples leurs églises, mais cela ne suffit pas à expliquer ce sanctuaire-ci: à cette date, aucun autre temple n'accusait la forme antique. Davantage: il faut attendre la seconde moitié du siècle et la phase archéologisante du néo-classicisme pour que se bâtissent des églises littéralement «romaines». Le temple de 1730 est donc une manière de précurseur.

Où Micheli en a-t-il trouvé le modèle?

L'édition palladienne des *Commentaires* de César contient une vue de Genève parfaitement fantaisiste (fig. 16), puisqu'on y voit notamment, comme dans une Rome en miniature, un amphithéâtre, un Panthéon, un obélisque, une espèce de tour des Milices – en plus d'un palais vénitien! Au centre, de face, s'élève au bord d'un espace libre un temple avec portique hexastyle. Rapprochement intéressant, mais lien trop lâche.

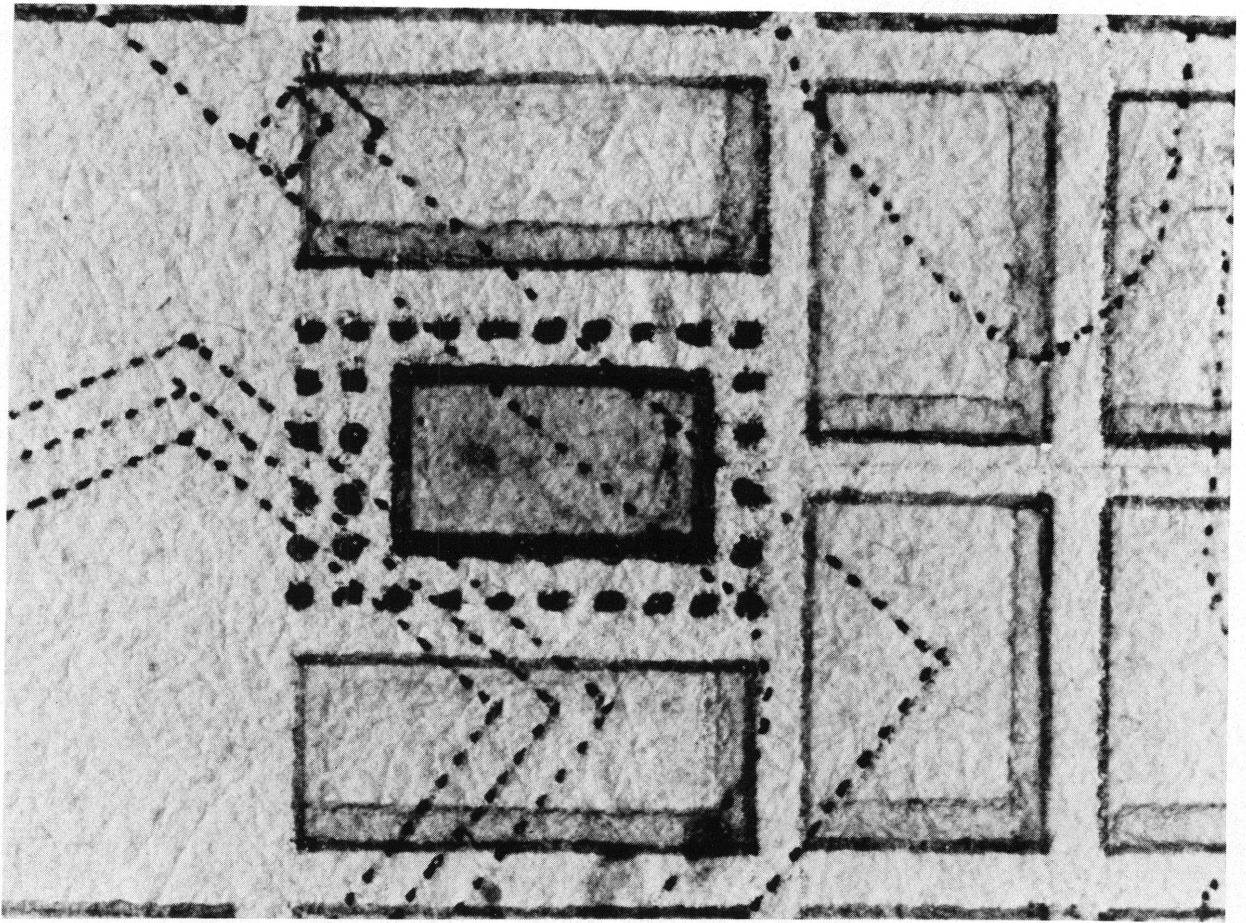


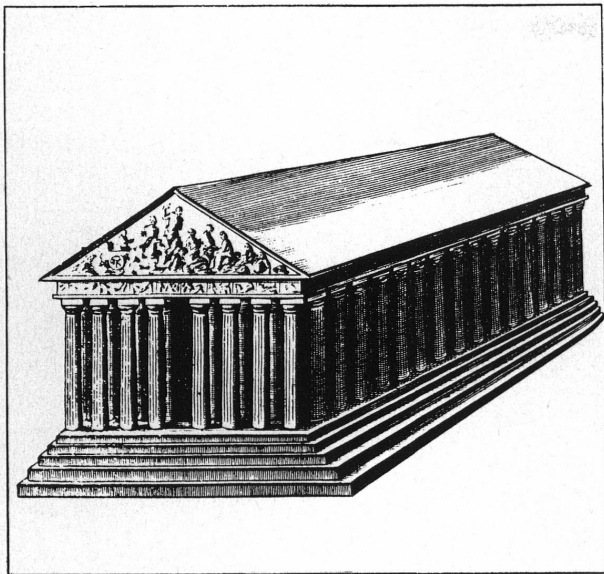
Fig. 15. Micheli du Crest, détail de la fig. 3: le temple-prétoire.

Auteur bien connu à Genève, Jacob Spon avait publié en 1678, à Lyon, son *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant, fait es années 1675 & 1676*: il y donnait des vues du Parthénon (fig. 17) et du Théséion (fig. 18) qui, malgré leur considérable imprécision, l'emportaient de loin en fidélité sur les représentations précédentes¹¹⁸. Elles connaîtront une nouvelle diffusion après 1720 lorsque Bernard de Montfaucon les reprendra dans son *Antiquité expliquée*. Mais elles étaient sans doute trop sommaires pour un œil exercé à l'architecture et, à ce titre, n'ont pu que difficilement susciter la solution michélienne.

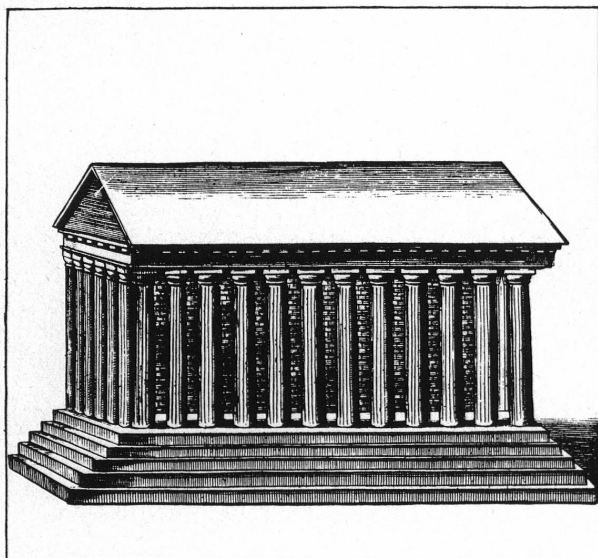
Une autre reconstitution avait vivement frappé les esprits dès sa publication (parmi d'autres images fortes) en 1721: celle du temple

de Diane à Ephèse, dans la version de Fischer von Erlach¹¹⁹ (fig. 19). Ce bâtiment colossal, ceinturé de 127 colonnes en deux rangées, pourrait laisser supposer que le temple de Genève aurait eu des terrasses au-dessus de sa colonnade, ce qui aurait facilité sa construction en diminuant les portées.

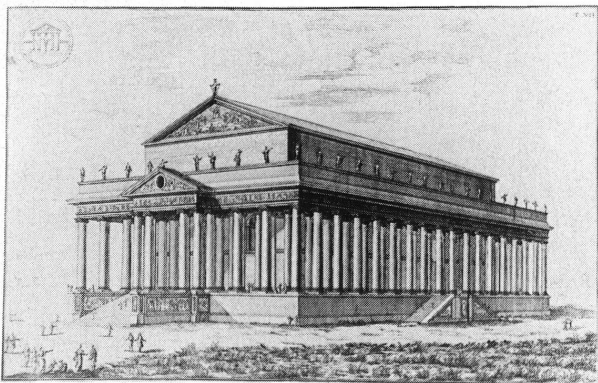
Malgré l'actualité d'Erlach, la source la plus probable nous paraît cependant plus ancienne. C'est dans *Les dix livres d'architecture de Vitruve* traduits et commentés par Claude Perrault qu'il faut en effet aller la chercher. Cet ouvrage, paru en 1674, augmenté en 1684, connut une renommée immense et justifiée et constituait la Bible des architectes soucieux de correction. Depuis Daniele Barbaro (1556), aucun commentateur n'avait acquis pareille autorité. Le



17



18



19



16

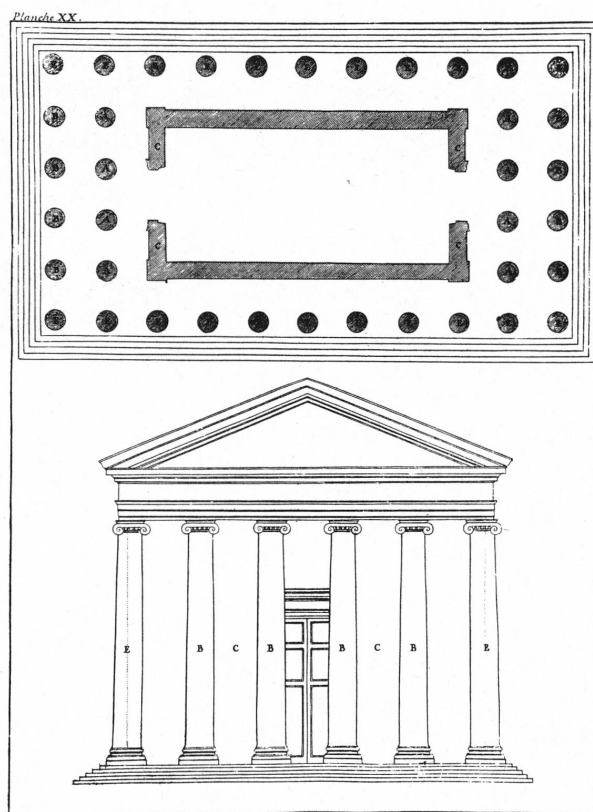
Fig. 16. Andrea Palladio, vue de Genève des *Commentari di Giulio Cesare*, 1575 (gravure sur cuivre); détail: la ville, le pont rompu et le retranchement sur le Rhône.

Fig. 17. Le Parthénon selon Jacob Spon (1678).

Fig. 18. Le Théséion selon Jacob Spon (1678).

Fig. 19. Fischer von Erlach, le temple de Diane à Ephèse (1721).

Fig. 20. Claude Perrault, *Les dix livres d'architecture de Vitruve*, 1684², Livre III, pl. XX.



20



Fig. 21. Genève, portique de la cathédrale (Benedetto Alfieri, 1752-1756); état avant 1885; à droite, chapelle des Macchabées.

Livre III contient une série de planches illustrant la typologie des temples antiques; la XX^e, qui «fait voir la manière particulière que Vitruve enseigne de mettre les Colonnes autour des Temples» (fig. 20), présente une analogie frappante avec l'édifice michélien. Comme le sanctuaire protestant n'a pas besoin d'être ouvert à ses deux extrémités, la double rangée devient inutile sur la face opposée à l'entrée; si on la supprime donc, cela donne exactement les 10 × 6 colonnes michéliennes (en comptant deux fois celles des angles).

Le choix de ce modèle entraînait un avantage certain: une fois la longueur fixée, la largeur, mais surtout la hauteur en découlaient automatiquement. Dans la planche de Perrault, en effet, la hauteur totale du temple, socle compris, est égale à la largeur de la colonnade mesurée à sa base. Or, Micheli a fourni une indication qui permet d'évaluer les dimensions de la bâtisse: il lui a donné celles de la cathédrale, – soit, à l'époque, environ 60 mètres. Il en résulte que son temple aurait mesuré environ 36 mètres de largeur et autant de hauteur au faite, les colonnes à elles seules représentant un peu moins du tiers de cette hauteur, soit près de 22 m: bâtiment énorme, presque comparable à La Madeleine élevée de 1806 à 1842 par Barthélemy Vignon (80 m par 43).

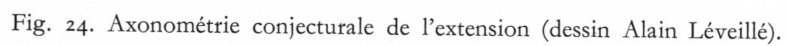
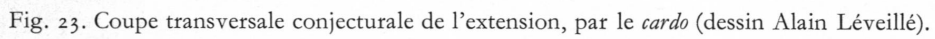
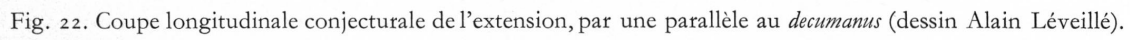
Pour donner une idée plus précise de ces dimensions, on peut se reporter au portique de Benedetto Alfieri à la cathédrale de Genève¹²⁰, construit de 1752 à 1756 (fig. 21). A l'exception de l'entrecolonnement central, il présente le même hexastyle vitruvien que chez Perrault (peu importe ici que les fûts extrêmes soient engagés). Sa largeur couvre 22 mètres: pour atteindre les 36 mètres, il faudrait qu'il occupe tout le front de l'édifice, chapelle des Macchabées comprise; cela porterait son faite plus haut encore que le pignon de cette dernière.

Le rapport du temple de Micheli au frontispice alfiérien ne doit d'ailleurs pas être considéré comme fortuit. Quoique contumace (le gouvernement genevois l'avait fait décapiter en effigie le 8 novembre 1735)¹²¹, Micheli restait en contact avec son élève Billon, lui-même auteur de plusieurs projets pour la nouvelle façade de Saint-Pierre; il connaissait et le problème et le programme, si bien que, «pendant qu'on s'occupait à réparer notre cathédrale, il fournit plusieurs plans ingénieux»¹²². Ceux qui ont étudié le portique d'Alfieri n'ont toutefois jamais mis la main sur ces projets, qu'on a peut-être fait disparaître, ou qui ont passé en contrebande dans les propositions de tel ou tel concurrent.

Le temple gigantesque de l'extension michélienne aurait donc dominé ce quartier neuf. S'il est aisé d'en esquisser l'apparence, il n'en va pas de même pour les autres bâtiments. On peut cependant tenter d'en évaluer le caractère, sinon la typologie et l'aspect.

De part et d'autre du temple figurent des îlots allongés que leur position permet de tenir pour des dépendances du sanctuaire: il n'est pas hasardeux de supposer qu'elles sont nettement plus basses que lui, ne serait-ce que pour contribuer à le mettre en évidence par une forte différence d'échelle. Il en va d'ailleurs de même à Saint-Pierre, où les trois niveaux de la maison Mallet (Jean-François Blondel, 1721) créent un vif contraste avec les verticales réitérées du portique. Nous reviendrons sur ces ailes détachées au chapitre suivant.

La question des autres bâtisses de l'extension s'avère plus délicate. Le plan (fig. 7) n'indique que des surfaces, ourlées d'un trait



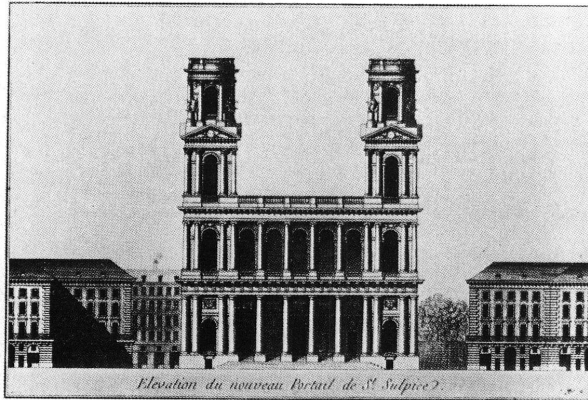


Fig. 25. Giovanni Nicolo' Servandoni, *projet final pour Saint-Sulpice*, 1752 (gravure sur cuivre).

foncé dans le seul but de les rendre plus visibles. Mais comme les dimensions des grands îlots excèdent celles du temple, on peut supposer qu'il s'agit d'immeubles sur cour. Ce sont des maisons d'habitation, avec sans doute des locaux artisanaux et commerciaux au rez-de-chaussée. Le nombre de leurs étages s'apprécie difficilement, mais comme l'une des plaies de Genève était l'excessive hauteur des maisons, surélevées à chaque vague de réfugiés, on peut supposer que l'extension devait contenir des constructions plus basses, tenues pour plus saines. La Maison Bonnet, au Molard, récemment remplacée par un immonde pastiche, était l'un des plus anciens immeubles locatifs de la ville; construite en 1690-98,

elle comptait six étages sur rez, plus les combles; sans doute était-elle trop haute pour l'extension. On doit être près de la vérité en supposant une densité moindre, répartie sur quatre, ou même trois étages seulement.

Les deux coupes conjecturales que nous proposons (fig. 22 et 23) présentent des immeubles de trois étages sur rez; la première est menée le long de la deuxième parallèle au sud du *decumanus maximus*, et regarde vers le nord-est; l'autre, perpendiculaire à la précédente, suit le *cardo* et s'oriente vers le sud-est. Cette hypothèse laisse au temple son rôle hiérarchique, comme l'axonométrie conjecturale le confirme (fig. 24). Si l'on compare cette solution, par exemple, avec le projet final de Servandoni pour Saint-Sulpice (1752), où des bâtiments de trois étages sur rez et mezzanine flanquent l'église (fig. 25), on constatera que les dimensions du temple michélien n'ont rien d'improbable.

Même si l'on se range à cette conclusion, qui n'a en somme trait qu'à la non-absurdité matérielle et conjoncturelle du projet, on pourrait encore objecter qu'un tel temple outrepassait largement et les besoins de la population et la capacité financière des Genevois. C'est probablement que ce sanctuaire, dans l'esprit de Micheli, ne devait pas seulement constituer le lieu de culte du nouveau quartier, mais quelque chose de beaucoup plus ambitieux dont nous pouvons toujours, un quart de millénaire plus tard, discerner les grandes lignes¹²³.

¹ ETIENNE CLOUZOT, *Anciens plans de Genève XV^e-XVIII^e siècles*, Genève, 1938, n° 65, p. 65, et pl. IX. — LOUIS BLONDEL, *Le développement urbain de Genève à travers les siècles*, Genève-Nyon, 1946, p. 74 s. et pl. IX. — EMIL EGLI, *Geschichte des Städtebaues*, III, Erlenbach-Zürich et Stuttgart, 1967, p. 116 et fig. 77.

² J. E. MASSÉ, *Essai historique sur les diverses enceintes et fortifications de la ville de Genève*, Genève-Paris, 1846, pp. 42-56, encore valable pour l'essentiel.

³ Cf. Les six arguments énumérés par Micheli du Crest dans son mémoire non daté (1729?) *Question politique, savoir s'il convenoit, en 1716, d'entreprendre un grand projet de fortifications pour Genève*, Archives d'Etat de Genève (ci-après: AEG), Pièces historiques, 4563 bis, n° 4, 7 p.

⁴ Il manque une étude sur ces personnages. Des Roques, arrivé le 19 janvier 1714, acheva son plan le 9 mars... Il logeait chez Micheli du Crest (Clouzot, *op. cit.* sub. n. 1 ci-dessus, p. 60).

⁵ «... du moment que l'on formoit en 1716 une pareille entreprise, la constitution de l'Etat et la politique exigeoient que lon en fit part au conseil general de la bourgeoisie pour avoir la-dessus son approbation, laquelle étant accordée, qui que ce soit n'auroit eu le moindre pretexte de se plaindre ny par consequent de former le moindre murmure, meme en cas quil convint de s'endetter ou mettre des impôts pour acclerier son execution, mais au contraire les uns & les autres a l'envi, auroient concouru de toutes leurs force & moiens pour l'accomplissement d'un dessein qu'ils auroient regardé comme leur ouvrage», Micheli (n. 3 ci-dessus, i. f.).

⁶ Brouillon ou minute de sa lettre au conseiller Jalabert, à Genève, 1^{er} avril 1762 (Berner Staatsarchiv, Akten betreffend Micheli du Crest, p. 108 s.); partiellement reproduit in J. H. GRAF, *Das Leben und Wirken des Physikers und Geodäten Jacques Barthélemy Micheli du Crest aus Genf, Staatsgefangener des alten Bern von 1746-1766*, Berne, 1890, pp. 6-10.

⁷ Massé (n. 2 ci-dessus), p. 43 s.

⁸ Micheli, lettre cit. sub n. 6 ci-dessus.

⁹ Cf. MICHELI DU CREST, *Mémoire pour le magnifique Conseil des Deux Cent de Genève*, Strasbourg, 22 novembre 1728, p. 9: l'idée de l'extension sur Champel – soit sur le plateau des Tranchées – «fût exposée par écrit à la fin de 1717 à ceux qui conduisoient les fortifications» (AEG, Pièces historiques, 4563 bis, n° 1; le manuscrit du mémoire se trouve sub Procès criminels, 7602 bis, procédures, pièces annexes, I, 3). Micheli, qui commandait une demi-compagnie, était en service un an sur deux et résidait à Genève les années impaires selon André Corbaz, *Mémoire* sans titre sur Micheli du Crest, AEG, ms. historiques, 268, p. 357/22; mais les notes de Corbaz, dépourvues de références, doivent être manipulées avec précautions en raison des erreurs qu'elles contiennent (p. ex. p. 356/21: M. «publie en français avec la collaboration d'un ingénieur de Sarrelouis, *Della natura de' fiumi*»; or M. s'explique longuement sur ce point dans sa lettre à Jalabert du 1^{er} avril 1762; résumé dans Graf (n. 6 ci-dessus), p. 7 s.).

¹⁰ Lettre du 1^{er} avril 1762 (n. 6 ci-dessus). La traduction est d'un certain Fiot, professeur au Collège de Genève, qui ne figure malheureusement pas au *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* (ci-après DHBS).

¹¹ Clouzot (n. 1 ci-dessus, n° 66, p. 65) déclare que ce plan est une «copie muette» de notre fig. 3, ce qui est pour le moins surprenant!

¹² Corbaz (n. 9 ci-dessus), p. 358/23.

¹³ «Au commencement de 1721, j'eus l'honneur d'en parler [du «devis général de toute la dépense à venir» pour les fortifications] en Deux Cent pour la première fois. Mon discours quoique bref, fut trouvé bien hardi par quelques Principaux, & le lendemain dans le même Conseil, certain Docteur des Fortifications, s'avisait de m'en vouloir reprendre pres d'une fenêtre», *Mémoire* (n. 9 ci-dessus), p. 26, n.a.

¹⁴ *Ibidem*, p. 1.

¹⁵ *Ibidem*, p. 1.

¹⁶ AEG, Procès criminels, 7602 bis, Procédure (correspondance); p. 3.

¹⁷ *Ibidem*. En outre, cf. le *Mémoire* lui-même (n. 9 ci-dessus), p. 16: «... pour suppléer par ce mémoire au deffaut d'un plan».

¹⁸ *Mémoire* (n. 9 ci-dessus), p. 3.

¹⁹ *Ibidem*, p. 17; en outre, p. 27: «un Canal (...), en forme de lict de rivière a quatre pieds & demi de moyenne profondeur au dessous du niveau des basses eaux d'hiver. Ce canal sera plus large a son entrée (ou seront sept ouvertures de pile de quinze pieds six pouces chacune) qu'a son embouchure dans le grand bras du Rhône, de l'épaisseur de ces mêmes piles»; ces ouvrages ne figurent pas au plan.

²⁰ Il est intéressant de noter que ce tracé sera repris pour l'essentiel vers 1940 dans un projet de traversée de Genève par le canal du Rhône au Rhin.

²¹ *Mémoire* (cit. n. 9 ci-dessus), p. 17.

²² *Ibidem*, p. 17.

²³ *Ibidem*, p. 21.

²⁴ *Ibidem*, p. 22; en outre, p. 29.

²⁴ bis «... en comblant totalement le lict du Rhône du côté de bel air, il faudroit reunir le Bastion d'Hollande avec la queue de l'isle» (*Mémoire*, n. 9 ci-dessus, p. 29, n. B).

²⁵ Lettre du 1^{er} avril 1762 (n. 6 ci-dessus): le projet subséquent est «beaucoup mieux digéré que les precedens pour

le cours des eaux de Genève mais non pas cependant aussy parfait que je conçois a present qu'on pourroit le faire car j'ai vu ici un exemple dans l'Aar qui ma beaucoup servi pour me decider en semblable cas». Louis Le Fort en avait d'ailleurs fait une critique impitoyable dans son mémoire non daté (mais de 1729, cf. AEG, Registre du Conseil, 1729, p. 25) intitulé *Inutilités du Memoire roulant sur des fausses suppositions*, point 7 (AEG, Pièces historiques, 4563 bis, 2). On pourrait croire que l'idée de cette circulation d'eau provient d'un plan non daté et égaré, mais dont Massé (n. 2 ci-dessus) publie une copie à sa pl. XIII: on y voit toute la Corraterie inondée jusqu'au bastion de l'Oie, ce qui ne semble plus avoir été le cas au début du XVIII^e siècle; Massé date ce plan d'avant 1714 à la planche même et de 1715 à la légende, p. 104. Clouzot (n. 1 ci-dessus, p. 60 ss.) date également ce plan de 1715 parce qu'il «comporte des ouvrages avancés entre les bastions de Longemalle et de Hesse exécutés en 1715»; ce plan dériverait de celui de Du Chatelard, de 1707 (n° 58 in Clouzot). Mais M. G. Dumur a observé que la pl. XIII de Massé n'est qu'une copie du plan Micheli de 1718 (notre fig. 6)!

²⁶ *Mémoire* (n. 9 ci-dessus), p. 17.

²⁷ *Ibidem*, p. 27.

²⁸ *Ibidem*, p. 27.

²⁹ *Ibidem*, p. 17. Ce canal, qu'aucun plan connu n'indique, aurait dû courir dans la «rue derrière le Rhône», l'actuelle rue du Rhône (cf. p. 27).

³⁰ *Ibidem*, p. 29 s.

³¹ *Ibidem*, p. 8.

³² Massé (n. 2 ci-dessus), p. 48.

³³ *Mémoire* (n. 9 ci-dessus), p. 5 s.

³⁴ *Ibidem*, p. 5.

³⁵ *Ibidem*, p. 8.

³⁶ *Ibidem*, p. 25.

³⁷ *Ibidem*, p. 5.

³⁸ *Ibidem*, *Attaque du poligone de Champel*, pp. 11-15.

³⁹ *Ibidem*, p. 6: «il est aisé de reconnoître aujourd'huy, que ces Messieurs qui vous conduisoient, ont fait tous leurs efforts dans les commencements pour vous cacher l'étendue de la depense ou il vous ont entraîné du depuis, & que le veritable plan dont il s'agissoit estoit moins celui qu'on avoit proposé du 1^{er}. abord que celui que l'on a suivi»; cf. aussi p. 2: «on ne produisit point ce devis general, on ne le voulut meme pas produire, on tachoit de cacher autant quil estoit possible l'étendue de toute la course».

⁴⁰ *Ibidem*, p. 26: «mais j'ose prendre la liberté de vous demander M.[agnifiques] & T.[rès] H.[onorés] S.[eigneurs]? Estes vous preposez pour prendre connoissance d'une affaire aussi considerable, ou ne l'estes vous pas?» – etc.

⁴¹ *Ibidem*, p. 4.

⁴² ENRICO GUIDONI, ANGELA MARINO, *Storia dell'urbanistica, Il Seicento*, Bari, 1979, p. 517. Le détail se trouve dans ANTONIO CASSI RAMELLI, *Dalle caverne ai rifugi blindati. Trenta secoli d'architettura militare*, Milan, 1964, p. 410.

⁴³ Cité (en allemand) et sans source par CARL J. BURCKHARDT, *Gestalten und Mächte (Reden und Aufsätze)*, Zurich, 1941, p. 106. Quant à La Ramière, l'arrivée des Espagnols en 1742 allait prouver définitivement sa valeur: comme on n'avait pas assez de monde pour garnir sa fortification inutilement compliquée, il fit «intercepter les communications entre le premier et le second fossé par des palissades ou murs retranchés, et rendre ainsi ces ouvrages extérieurs

qu'il avait construit [sic], inutiles et par cela même dangereux» (Massé, n. 2 ci-dessus, n. 23, p. 96).

⁴⁴ *Mémoire* (n. 9 ci-dessus), *Attaque d'un des trois polygones depuis le bastion Bourgeois au Rhone*, pp. 16-25.

⁴⁵ *Ibidem*, p. 8.

⁴⁶ *Ibidem*, p. 8.

⁴⁷ *Ibidem*, p. 8.

⁴⁸ *Ibidem*, p. 7.

⁴⁹ *Ibidem*, p. 8.

⁵⁰ *Ibidem*, p. 8.

⁵¹ *Ibidem*, p. 9.

⁵² *Ibidem*, p. 9. Le système adopté par Micheli nous paraît dérivé du «troisième système» de Vauban inauguré en 1698 avec Neuf-Brisach, notamment en raison du rapport bastion-demi-lune et de la continuité des contregardes, qui enlèvent de leur importance aux bastions mêmes et tendent à renforcer la ligne la plus extérieure des fortifications. Le deuxième projet (fig. 5) présentait des tenailles, supprimées dans le troisième. Ce dernier lie les lunettes entre elles en un front continu (à la même époque, Capoue construisait sept «flèches» avancées et indépendantes): Vauban avait déjà adopté cette disposition à Sarrelouis en 1679. Cf. Cassi Ramelli (n. 42 ci-dessus), pp. 387-432 ainsi que fig. 226 et 231. Cf. aussi Guidoni (n. 42 ci-dessus), pp. 500-521, pour l'exposé général le plus récent sur Vauban. L'existence même des trois systèmes a été contestée: cf. MICHEL PARENT, JACQUES VERRON, *Vauban*, Paris, 1971, p. 101 (riche en erreurs, cet ouvrage contient cependant une utile description des trois systèmes).

⁵³ *Mémoire* (n. 9 ci-dessus), p. 8.

⁵⁴ *Ibidem*, p. 9.

⁵⁵ *Ibidem*, p. 9.

⁵⁶ *Ibidem*, p. 7.

⁵⁷ *Question politique...* (n. 3 ci-dessus), non paginé, réponse à la première objection.

⁵⁸ *Mémoire* (n. 9 ci-dessus), p. 9.

⁵⁹ Corbaz (n. 9 ci-dessus), p. 355/20.

⁶⁰ Cette année-là, à la bataille de Denain, il «arrive le premier sur le rempart pour y planter le drapeau colonel» (Corbaz, *ibidem*).

⁶¹ AEG, Registres de la Chambre des fiefs, A. 2, p. 31 (12 juin 1715), p. 34 (25 juillet 1715), p. 36 (6 août 1715).

⁶² Minute ou brouillon d'un *Mémoire économique* à M. Willading, trésorier du Pays allemand, Aarbourg, 29 novembre 1762 (Berner Staatsarchiv, Akten betreffend Micheli du Crest, pp. 195-207).

⁶³ Lettre à Albrecht von Haller, 15 mai 1755 (Berner Stadtbibliothek, Ms. Hist. Helv. XVIII, Bd. 14 (1755), p. 77 s.). En outre: «j'ai levé sur le territoire de Savoie proche de Genève des plans assez bien détaillés, d'une fort grande étendue de terrain, fort exactement et sans qu'on put s'apercevoir de ce que je faisais» (au même, Aarbourg, 26 septembre 1754; *ibidem*, Bd. 13 (1754), p. 137).

⁶⁴ Massé (n. 2 ci-dessus), p. 48.

⁶⁵ FRÉDÉRIC GARDY, *La carte des environs de Genève dessinée par J.-B. Micheli du Crest (1730)*, dans: *Genava*, t. II, 1924, pp. 187-192, sans reproduction; Clouzot (n. 1 ci-dessus), n° 63, p. 63; facsimilé publié à Berne en 1926; Graf (n. 6 ci-dessus), p. 146, date la carte de «circa 1722».

⁶⁶ Clouzot (n. 1 ci-dessus), p. 62.

⁶⁷ Massé (n. 2 ci-dessus), p. 49 s.

⁶⁸ Cité par Gardy (n. 65 ci-dessus), p. 191; cf. aussi Graf (n. 6 ci-dessus), p. 94.

⁶⁹ Cité par Graf (n. 6 ci-dessus), p. 98, qui sans doute modernise l'orthographe. Les gens ainsi formés ne sont pas seulement des commis, mais des patriciens, comme le futur syndic Mussard et le conseiller Du Pan: «Je leur fis faire à Celigni en 6 semaines beaucoup plus que les plus habiles Commissaires ne fesoient en 6 ans (...) Ainsi je dressai d'ailleurs à cette manœuvre nombre d'autres Commissaires qui tous travaillèrent à lever les plans de tout le territoire de Genève suivant ma méthode sur les mêmes échelles et à un prix fixe» (lettre cit. sub n. 6 ci-dessus).

⁷⁰ Graf (n. 6 ci-dessus), p. 93.

⁷¹ Cité in Graf (n. 6 ci-dessus), p. 98. Micheli raconte encore le même fait à Haller (n. 6 ci-dessus): «Et le Roy de Sicile Victor Amédée étant venu en Savoie en 1728, et laiant appris en fit faire de même par toute la Savoie à telles enseignes que tous les plans furent levés tout de suite et qu'on travailloit à Chamberi en 1735 aux cartes de réduction que j'y vis de mes propres yeux dans des grandes salles où l'on y travailloit». Sur ce cadastre, cf. *Le cadastre sarde de 1730 en Savoie*, à paraître à Chambéry en 1980.

⁷² Lettre cit. n. 6 ci-dessus.

⁷³ *Mémoire expliquant sommairement la proposition de faire lever géométriquement les cartes générales et détaillées de toute la Suisse composé par le Sr. Micheli du Crest*, Aarbourg, 26 juin 1754, cité intégralement dans Graf (n. 6 ci-dessus), p. 97-101. Au passage, Micheli critique le travail des topographes sardes: «J'ai vu à Chambéry en 1735 les ouvrages des Dessinateurs du Roy de Sardaigne dans les cartes réduites de la Savoie, ils en représentoient les montagnes en perspective cavalière, à peu près comme l'a fait faire Mr. Scheuchzer dans la carte de Suisse [1712]. Or cela n'est pas aussi bien, puisque les sommets de montagnes ou leurs pieds n'y peuvent être en conformité de leur plan, il n'y a donc que la seule méthode en vue d'oiseau qu'il faut à cet égard suivre» (p. 100). Micheli lève en outre de sa cellule, avec des moyens presque improvisés, un *Prospect géométrique des montagnes neigeées dites Gletscher, telles qu'on les découvre en temps favorable depuis le château d'Aarbourg dans les territoires des Grisons, du Canton d'Uri et de l'Oberland du Canton de Berne*, janvier 1755 (gravé par T. C. Lotter à Augsbourg); *Mémoire pour l'explication du Prospect etc. du 10 octobre 1754 revu et corrigé le 2 juin 1755* (imprimé, 4 p.). Voir aussi Graf (n. 6 ci-dessus), pp. 149 ss. et passim.

⁷⁴ Lettre cit. n. 6 ci-dessus.

⁷⁵ Cité n. 25 ci-dessus.

⁷⁶ *Mémoire* (n. 9 ci-dessus), p. 6. «Ce sont les propres termes de l'inscription apposée au nouveau bastion du Pin. *Explanato colle, completis vallibus.*» (*Ibid.*, n. a).

⁷⁷ *Ibidem*, p. 30.

⁷⁸ Cf. PAOLO MICALIZZI, *Arte, scienza e città nei temi del Concorso Clementino del 1732*, «Storia della città», n° 8, 1978, pp. 33-48.

⁷⁹ Guidoni (n. 42 ci-dessus), p. 501.

⁸⁰ Micalizzi (n. 78 ci-dessus), p. 39.

⁸¹ «Les autres plans de terres qu'on avoit levés ont servi pour former deux limitations et arrangements des souverainetés entre la France et Genève depuis peu d'années et entre la Savoie et Genève tout novissimé, par où l'on voit une branche de l'utilité d'une semblable entreprise» (cité par Graf, n. 6 ci-dessus, p. 98).

⁸² Cf. Clouzot (n. 1 ci-dessus), n° 62, p. 61 s.; il existe deux exemplaires du plan Billon (68 plans en 34 feuilles de 36 x 50 cm; AEG, plans n° 29 et 29 bis; échelle: 1:240); aussi: *Mémoire* du 26 juin 1754 (n. 73 ci-dessus) reproduit dans Graf (n. 6 ci-dessus), p. 98. Billon est en outre l'auteur de «cartes faites soit pour Dijon soit pour Paris» (Micheli, lettre du 28 mars 1729 à l'ancien syndic Lect, AEG, Procès criminels, 7602 bis, Procédures (correspondance). Le plan Billon, document extraordinaire, n'a pas encore fait l'objet d'une étude.

⁸³ *Mémoire tantant à expliquer le projet d'un plan géométrique de toutes les maisons de la ville*, Genève, Bibliothèque de la Société d'histoire, ms. 205, pièce 7, vers la fin.

⁸⁴ *Mémoire* cité sub n. 62 ci-dessus. En 1729, les plans étaient déjà levés; il faudrait dire «mis au net».

⁸⁵ POLYBE, *Histoire*, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1970, livre VI, VI, 27 à 32, pp. 494-498. La seconde source antique est Caius Julius Hyginus, † 10 ap. J.-C. (*Hygini Gromatici liber de Munitiombus castrorum*), éd. Leipzig, 1879.

⁸⁶ Polybe, *ibidem*, p. 1307: l'espace dégagé autour de la tente du général est de 3600 m²; c'est un *templum*, car il est inauguré au centre du camp.

⁸⁷ *Ibidem*, p. 1308, n. 1; en outre, MARIO MORINI, *Atlante di storia dell'urbanistica (dalla preistoria all'inizio del secolo XX)*, Milan, 1963, p. 71.

⁸⁸ ARNALDO MOMIGLIANO, *Polybius' reappearance in Western Europe in Polybe, 9 exposés (1973)*, Entretiens sur l'antiquité classique, XX, Fondation Hardt, Vandœuvres-Genève, 1974, p. 352.

⁸⁹ En plus de Momigliano, cf. JOHN M. MOORE, *The manuscript tradition of Polybius*, Cambridge, 1965, notamment pp. 3-10.

⁹⁰ MACHIAVEL, *L'art de la guerre*, dans: *Œuvres complètes*, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1978, pp. 848-857 («la forme d'asseoir un camp»).

⁹¹ Momigliano (n. 88 ci-dessus), p. 368 s. d'où proviennent aussi les informations qui précèdent.

⁹² *Histoire de Polybe*, nouvellement traduit du grec par Dom Vincent Thuillier, Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur. Avec un commentaire ou un corps de science militaire, enrichi de notes critiques et historiques, ou toutes les grandes parties de la guerre, soit pour l'Offensive, soit pour la Defensive, sont expliquées, démontrées, & représentées en Figures. Ouvrage très utile non seulement aux Officiers Généraux, mais même à tous ceux qui suivent le parti des armes. Par M. de Folard, chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis». Cf. aussi JEAN-JACQUES ROUSSEAU, *Mémoire à M. de Mably*, dans: *Œuvres complètes*, Bibliothèque de la Pléiade, IV, pp. 31 et 1265.

⁹³ Dans la nouvelle édition de La Haye 1739, ch. I, art. VIII, pp. 22-25 (ne concerne toutefois pas la castrametation).

⁹⁴ Cf. Corbaz (n. 9 ci-dessus), p. 354/19.

⁹⁵ L'étude, si précieuse, de Momigliano (n. 88 ci-dessus) n'indique jamais si les ouvrages qu'il cite contiennent des planches; trop souvent, hélas, les littéraires considèrent les images comme des décorations sans conséquences...

⁹⁶ Cf. p. 910 in *op. cit.* sub n. 90 ci-dessus, où l'éditeur a choisi une version tardive, avec bastions circulaires aux angles. La xylographie originale est reproduite in TERESA ZAREBSKA, *Teoria urbanistycznej wloskiej XV i XVI wieku*, Varsovie, 1971, p. 163, fig. 186.

⁹⁷ GIROLAMO CATANEO, *Opera nuova di fortificare, offendere e far gli alloggiamenti campali, secondo l'uso di guerra*, Brescia, 1564, I, p. 46.

⁹⁸ ANDREA PALLADIO, *I Commentari di Giulio Cesare*, Venise, 1575.

⁹⁹ GODESCALCO STEMECHIO, *De Re Militari Libri Quatuor*, Leyde, 1592.

¹⁰⁰ Judocum Pluymer, dans un ouvrage paru à Amsterdam en 1660 (cité avec le précédent in PIETRO MARCONI, *Un progetto di città militare. L'VIII libro inedito di Sebastiano Serlio*, II, «Controspazio», septembre-octobre 1969, p. 59).

¹⁰¹ A l'exception de Machiavel, aucun des auteurs de cette dernière liste n'est mentionné dans Momigliano (n. 88 ci-dessus), pas plus que les deux qui vont suivre. On ne les trouve pas non plus dans F. W. WALBANK, *Polybius*, Berkeley, 1972, bien qu'il contienne un chapitre sur le VI^e Livre (pp. 130-156). D'autre part, l'influence de Polybe n'est pas non plus mentionnée dans HORST DE LA CROIX, *Military Considerations in City Planning: Fortifications*, New York, 1972.

¹⁰² Il a fallu attendre 1969 pour que des reproductions de cet ouvrage parussent, avec un commentaire: la première partie de l'étude de Marconi (cf. n. 100 ci-dessus) est sortie dans «Controspazio», juin 1969, pp. 51-59. Selon MYRA ROSENFELD, *Sebastiano Serlio on domestic architecture*, New York-Cambridge (Mass.)-Londres, 1978, *Della castramentatione di Polibio ridotta in una cittadella murata per Sebastiano Serlio bolognese* aurait été composé «sometime before 1537» (p. 19).

¹⁰³ Marconi (n. ci-dessus), pp. 51 ss.

¹⁰⁴ La source polybienne de Romorantin est pourtant identifiée par CARLO PEDRETTI, *Leonardo architetto*, Milan, 1978, p. 263; voir aussi, du même, *Leonardo da Vinci. The Royal Palace at Romorantin*, Cambridge (Mass.), 1972, p. 117. L'étymologie traditionnelle de Romorantin était Roma minor. Cf. toutefois Fiore (n. 106 ci-dessous), p. 220 et n. 177.

Cf. toutefois Fiore (n. 106 ci-dessous), p. 220 et n. 177.

¹⁰⁵ ANDRÉ CORBOZ, *La pianta di Hochelaga (1556) come opera di Andrea Palladio*, dans: *Bollettino del Centro internazionale di studi di architettura Andrea Palladio*, XIX (1977), Vicence, 1980, pp. 99-109; *idem*, *Contributo all'urbanistica palladiana: la pianta di Hochelaga (1556) quale progetto del club Barbaro*, dans: *Palladio - ein Symposium* (Institut suisse de Rome, 1977), Bibliotheca Helvetica Romana, XVIII, à paraître en 1980.

¹⁰⁶ En 1969 (n. 102 ci-dessus, p. 51), il note que le VIII^e Livre «ebbe scarsissima diffusione, almeno nelle ripercussioni evidenti nelle opere a stampa, nè la tematica polibiana che esso propagava è rilevabile in più che tre o quattro esempi di impianti urbanistici realizzati»; pour sa part, FRANCESCO PAOLO FIORE note au contraire dans *La città progressiva e il suo disegno*, in: *La città come forma simbolica. Saggi sulla teoria dell'architettura del Rinascimento*, ouvrage collectif, Rome, 1973, p. 220, que le plan du castrum se présente «in numerose realizzazioni».

^{106 bis} La solution de Sarrelouis présente une analogie étonnante avec certaines dispositions romaines alors inconnues (comme à Augst et Nyon, pour ne citer que des exemples suisses): le *decumanus* y coupe un forum où temple et basilique civile se font face.

¹⁰⁷ MARCELLO FAGIOLO, *Il giardino come teatro del mondo e della memoria*, in *La città effimera e l'universo artificiale del*

Giardino. *La Firenze dei Medici e l'Italia del '500*, ouvrage collectif, Rome, 1980, p. 133.

¹⁰⁸ JOHN WOOD, *The Origin of Building: or, the plagiarism of the heathens detected*, Bath, 1741.

^{108 bis} Cf. LUCIANO SEMERANI, *Gli elementi della città e lo sviluppo di Trieste nei secoli XVIII e XIX*, Bari, 1969, notamment p. 61.

¹⁰⁹ Certes, la reconstitution de Serlio se fondait partiellement sur des informations de première main fournies par Marco Grimani, ainsi qu'il le déclare lui-même dans l'introduction au VIII^e Livre (cf. Marconi, n. 102 ci-dessus, p. 58); mais l'état d'Ulpia Traiana Augusta Dacica, en 1526, ne devait pas être des plus lisibles.

¹¹⁰ Cf. FERDINANDO CASTAGNOLI, *Ippodamo da Mileto e l'urbanistica a pianta ortogonale*, Rome, 1956, pp. 98-102; Morini (n. 87 ci-dessus), fig. 255 à 279; «Archäologisches Korrespondenzblatt. Urgeschichte. Römerzeit. Frühmittelalter», 4/1979, p. 426.

¹¹¹ *Le Livre du Recteur*, Genève, 1960, p. 200.

¹¹² «... à force de lire l'original italien et latin [de Guglielmini]» (lettre cit. n. 6 ci-dessus); «il connaissait l'italien à fond» (Corbaz, n. 9 ci-dessus, p. 356/21); «j'avois entrepris de corriger cette traduction [Guglielmini] dont ne pouvant venir à bout à cause d'une infinité de termes de lart que j'ignorois, je proposai la chose à M^r. de Charmont Ingénieur en chef à Sarlouis» (lettre cit. n. 6 ci-dessus). L'acte de baptême de *Giacomo Bartolomeo*, fils de *Giacomo Micheli Ducré*, du «28bre 690» est entièrement rédigé en italien, au registre des «Baptêmes et mariages de l'Eglise italienne [protestante de Genève]» (AEG, E.C. Communautés diverses, I).

¹¹³ Corbaz (n. 9 ci-dessus), p. 351/16.

¹¹⁴ PHILIPPE TRUTTMANN, *Fortification, architecture et urbanisme aux XVII^e et XVIII^e siècles. Essai sur l'œuvre artistique et technique des ingénieurs militaires sous Louis XIV et Louis XV*, Thionville, 1955; JEAN GUTTIN, *Vauban et le corps des ingénieurs militaires*, Paris, 1957, notamment pp. 37-54 («La formation et la situation des ingénieurs»); ROGER HAHN, *L'enseignement scientifique aux écoles militaires et d'artillerie*, dans: *Enseignement et diffusion des sciences en France*, ouvrage collectif, Paris, 1964, pp. 513-545.

¹¹⁵ Graf (n. 6 ci-dessus), p. 178. Lettre du 12 janvier 1756.

¹¹⁶ Marconi (n. 102 ci-dessus), p. 51.

¹¹⁷ Cf. PETER V. ADDYMAN, *Eburacum, Jorvik, York*, «Scientific American», mars 1980, p. 80. Exemple suisse: l'église *auf Burg*, face à Stein am Rhein (HANS JENNY, *Kunstführer der Schweiz*, I, Wabern, 1971, p. 555).

¹¹⁸ Pour le Parthénon: 2^e vol., p. 143; pour le Théséion, *ibid.*, p. 189. Importance culturelle de Spon: en ce qui concerne son Parthénon, «this very rough representation became the model which not only Montfaucon but the much more exacting Fischer von Erlach copied; it remained the accepted picture of the most famous doric temple until the publication of JULIEN-DAVID LE ROY's, *Ruines des plus beaux monuments de la Grèce* in 1758» (JOSEPH RYKWERT, *The First Moderns. The Architects of the Eighteenth Century*, Cambridge (Mass.)-Londres, 1980, p. 265).

¹¹⁹ JOHANN BERNHARD FISCHER VON ERLACH, *Entwurf einer historischen Architectur*, Vienne, 1721, Leipzig, 1725: t. I, pl. VII.

¹²⁰ Sur ce portique et les circonstances de son érection, voir: AMEDEO BELLINI, *Benedetto Alfieri*, Milan, 1978, pp. 172-185, avec 46 figures et bibliographie.

¹²¹ AEG, Procès criminels, 7602 bis, Procédure, pièce 166.

¹²² JEAN SÉNEBIER, *Histoire littéraire de Genève*, Genève, 1786, III, p. 168.

¹²³ Nous désirons remercier très vivement ceux qui nous ont aidé, souvent de façon décisive, dans nos recherches, à commencer par M. Gustave Dumur, qui a mis libéralement à notre disposition non seulement des documents iconographiques inédits avec les notices qu'il a rassemblées à leur sujet, mais aussi ses dossiers de recherche sur Micheli, en particulier les copies de lettres et de documents qu'il a jadis exécutées avec un soin exemplaire aux AEG, à la Bibliothèque de la Société d'histoire de Genève, au Berner Staatsarchiv et à la Berner Stadtbibliothek. La vive reconnaissance de l'auteur va également à M. Alain Léveillé, qui a élaboré les élévations de l'extension et discuté une foule de points difficiles du projet Micheli. Elle s'adresse aussi à M. Walter Zurbuchen, archiviste d'Etat de Genève, et au personnel des archives, à M^{lle} Idelette Chouet, conservatrice des estampes à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, au professeur Olivier Fatio, à MM. Sylvain Malfroy, assistant EPFZ, et Han Bastin, doctorant à Montréal.

Crédit photographique:

Maurice Aeschmann, Genève: fig. 2 à 4, 15, 16

Collection Gustave Dumur, Genève: fig. 6

François Martin, Genève: fig. 5

Musée d'art et d'histoire, Yves Siza, Genève: fig. 1

Musée d'art et d'histoire, Vieux-Genève: fig. 21